



Préavis n 03/25 au Conseil communal

Rapport de gestion et comptes communaux 2024

Délégués municipaux :

- **Généralités :** M. Yves Charrière, syndic
- **Finances :** M. Laurent Auchlin, municipal des finances
M. David Golay, boursier communal

Aubonne, le 8 avril 2025

TABLE DES MATIERES

1. Préambule.....	4
1.1.1 Liste des préavis 2024	4
1.1.2 Situation des vœux de la législature	5
2. Yves Charrière, syndic	7
2.1 Administration.....	7
2.1.1 Gestion électronique des documents (GED).....	7
2.2 Personnel communal RH.....	8
2.2.1 Structure et répartition des emplois.....	8
2.2.2 Organisation des RH.....	8
2.2.3 Recrutement	9
2.2.4 Gestion et saisie.....	9
2.2.5 Formation et apprentissage	9
2.2.6 Collaboratrices des bibliothèques scolaires	9
2.2.7 Mutations	9
2.3 Bâtiments communaux, bâtiments scolaires et conciergerie	10
2.3.1 Généralités.....	10
2.3.2 Contrôles OIBT	10
2.3.3 Divers travaux d'entretien exécutés	10
2.3.4 Caserne des pompiers Rochettes 118.....	11
2.3.5 Analyse énergétique	11
2.3.6 Légionellose.....	11
2.3.7 Conciergerie.....	12
2.4 Sécurité Publique, Police – Protection civile – Pompiers SDIS	12
2.4.1 Sécurité publique, police	12
2.4.2 Protection civile.....	12
2.4.3 Pompier SDIS	13
2.5 Piscine et personnel	15
2.5.1 Personnel.....	15
2.5.2 Piscine	15
2.6 ARCAM	16
3. Sandra Linder, municipale	17
3.1 Forêts	17
3.1.1 Groupement forestier de la Saubrette	17
3.1.2 Travaux de coupe	17
3.2 Alpages	18
3.3 ASSAGIE.....	18
3.4 Commission Suisse-Etranger (CoCHE).....	18
3.5 Naturalisations ordinaires	18
3.6 Parc Naturel régional Jura Vaudois	19
3.7 Centre des jeunes	19
3.8 Bibliothèques.....	20
3.8.1 Bibliothèques communales	20
3.8.2 Bibliothèque scolaire	21

4. Laurent Auchlin, municipal	22
4.1 Bourse communale.....	22
4.1.1 Personnel.....	22
4.1.2 MCH2.....	22
4.2 Présentation générale des comptes 2024	22
4.2.1 Introduction	22
4.2.2 Investissements	24
4.2.3 Endettement et trésorerie.....	25
4.3 Déchets - Déchetterie.....	25
4.4 Cimetières	26
4.5 Services extérieurs.....	26
5. Catherine Zweifel, municipale	30
5.1 Affaires sociales / ARASMAC.....	30
5.1.1 Aide communale	30
5.1.2 ARASMAC	30
5.2 Accueil de l'enfance / AJEMA - AEMA	30
5.2.1 AJEMA.....	30
5.2.2 AEMA.....	31
5.3 Affaires culturelles, sociétés locales et manifestations	31
5.3.1 Affaires culturelles.....	31
5.3.2 Sociétés locales	32
5.3.3 Manifestations.....	33
5.4 Tourisme, sports et Arboretum	34
5.4.1 Tourisme	34
5.4.2 Arboretum	35
5.5 Informatique.....	36
5.6 Communication.....	37
5.7 Mobilité – Transports Publics – Littoral Parc.....	37
5.7.1 Mobilité.....	37
5.7.2 Commission de la mobilité et étude en cours.....	38
5.7.3 L'étude sur la mobilité, préavis 10/22.....	38
5.7.4 Transports Publics	38
5.8 Littoral Parc	39
5.9 Office de la population.....	39
5.9.1 Cartes journalières dégriffées "Commune"	40
5.9.2 Petite curiosité locale	40
6. Olivier Gétaz, municipal	41
6.1 Généralités.....	41
6.2 Services Industriels et Step	41
6.3 Police des constructions.....	43
6.4 Urbanisme	44
6.5 Travaux	44
6.6 Energie et environnement.....	44
7. Conclusions	46

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Par ce préavis, la Municipalité a l'honneur de vous présenter le rapport de gestion de l'année 2024 :

Bonne lecture !

Liste des préavis déposés en 2024 :

1.1.1 Liste des préavis 2024

- 01/24 Modification des statuts de l'ASSAGIE
- 02/24 Crédit d'études – Construction d'une salle de gymnastique double à la piscine
- 03/24 Rapport de gestion et comptes communaux 2023
- 04/24 Réfection du chemin des Mûriers
- 05/24 Arrêté d'imposition 2025/2026
- 06/24 Transfert de bâtiments du patrimoine financier au patrimoine administratif – Régularisation
- 07/24 Budget 2025
- 08/24 Nouveaux statuts de l'ORPC
- 09/24 Bougy-Saint-Martin (projet routier)
- 10/24 Règlement de la taxe de séjour
- 11/24 Entérinement de la sortie du réseau AJEMA, but optionnel ARASMAC
- 12/24 Crédit d'étude pour la transformation de l'Esplanade

1.1.2 Situation des vœux de la législature

Année	Vœux	Statut Actuel	Réponse de la Muni (historique)
2020	Établit un plan d'actions chiffré et ambitieux à court, moyen et long terme, basé sur le plan énergie et climat communal (PECC) 2 du Canton de Vaud. Met en place des actions concrètes donnant réponse à l'urgence climatique qui a été déclarée le 22 octobre 2020.	Mis en œuvre en 2022. En cours.	La Municipalité travaille avec la commission consultative Energie environnement sur la mise en place d'un PECC pour notre commune.
2022	Entrepren des démarches pour l'installation de nouvelles bornes de recharge pour voitures électriques, en plus des deux nouvelles bornes annoncées au Chêne.	En cours.	Vœu accepté : La Municipalité est consciente de la demande accrue de places de recharge pour véhicules électriques et de places de parcs équipées de solutions de recharge. Dans tous les nouveaux aménagements cette problématique sera adressée et des places de recharges seront aménagées dans un délai raisonnable
	La COGEST souhaite que la Municipalité mette en place une stratégie active en vue de la création de places d'accueil pour les 0-4 ans en crèche sur le territoire d'Aubonne.	En cours.	Le manque de places en crèche est une préoccupation pour la Municipalité. Cependant, nous sommes confrontés au manque de terrains et de bâtiments pouvant servir ce projet. La Municipalité restera attentive à toute possibilité d'ouvrir une crèche supplémentaire sur le territoire aubonnois. Tout comme elle a accepté, l'an passé, le vœu sur l'augmentation de places d'accueil pour la petite enfance, la Municipalité accepte le vœu.
2023	La COGEST demande si l'on pourrait mettre le site Internet du Groupement forestier de la Saubrette dans le journal Aubonn'Infos et sur le site de la commune.	Réalisé	Le lien figure sur le site internet de la commune https://www.aubonne.ch/accueil . L'information figurera dans un prochain numéro d'Aubonn'Infos. Actuellement, le site du GFS est essentiellement dédié à la vente du bois.
	La COGEST demande de recevoir un calendrier écrit des différents travaux concernant les nouveaux bâtiments scolaires et les bâtiments qui sont rénovés et qui changent d'affectation.	Réalisé	Le plan d'investissement fait figure de calendrier prévisionnel. Ce plan est déjà à disposition des conseillers, car il est remis lors de chaque dépôt du budget notamment. Le calendrier dépend de plusieurs facteurs, à savoir de l'avancement des décisions du conseil communal lors des dépôts de préavis de crédit d'études ou d'ouvrage, du résultat des mises à l'enquête, des accords des autorités cantonales, notamment monuments historiques ou DGTL (Camac). Il est régulièrement mis à jour. En l'état, sont prévus : - Nouvelles constructions scolaires sur le site du Château (construction salle de gymnastique double sur la ZUP Château Verd, transformation des classes au Château) : réparties sur les années 2024 à 2028. - Transformation du bâtiment de l'école ménagère pour une UAPE : réparti sur les années 2024 et 2025.

			<p>- Suite du scolaire au Chêne avec centre culturel (en relation avec le PA du Chêne) : moyen terme 6 à 10 ans.</p> <p>La Municipalité, bien que n'étant pas maître du planning général, comprend le besoin d'information formulé par le conseil communal et reviendra, dans ses communications, sur la planification scolaire 2040. En effet, cette dernière ayant été présentée il y a un certain temps au législatif de notre commune, il est nécessaire d'y revenir régulièrement, notamment pour les nouveaux conseillers.</p>
2023	<p>La COGEST demande si l'on pourrait faire davantage de publicité pour la possibilité qu'ont les Aubonnois de faire appel au Centre des Jeunes pour différents petits travaux, dans le journal Aubonn'Infos par exemple.</p>	Réalisé	<p>Toutes ces informations sont déjà à disposition sur le site internet. L'Aubonn'Infos de novembre 2023 l'a également déjà mentionné. Toutefois, le rôle de la Commune n'est pas de concurrencer les entreprises qui offrent ce type de services. Sur notre site, consultez les Services à la population : « Aux bons services centralisés » :</p> <p>https://www.aubonne.ch/administration/centre-des-jeunes ou sur https://www.aubonne.ch/administration/services-techniques/services-exterieurs/dechets-et-dechetterie</p> <p>Pour déposer une demande directement, en ligne : https://aubonne.eadmin.ch/eadmin/forms/public/service-a-la-population-aux-bons-services-centralises</p>
	<p>La COGEST souhaite que les informations concernant les services proposés par le GFS, le Parc Jura-Vaudois et le Centre des Jeunes soient publiées sur les différents supports à disposition de la commune, afin d'augmenter leur visibilité</p>	Réalisé	<p>Concernant le GFS et le Centre des Jeunes, les informations figurent sur notre site internet. Le lien concernant le Parc Jura Vaudois va également être introduit. Rappelons que le Parc publie un journal tout ménage plusieurs fois par année et une newsletter est transmise mensuellement à chaque abonné. Un article dans un prochain Aubonn'Infos y sera consacré.</p> <p>https://parcjuravaudois.ch/fr/publication/journal-du-parc</p>
	<p>La COGEST propose d'offrir un rabais aux transports équivalent aux collaborateurs qui préfèrent utiliser les transports publics.</p>	En cours	<p>Les subventions sont prévues pour les citoyens et non pas pour les collaborateurs. Il sera tenu compte de cette remarque dans le cadre de la prochaine révision du règlement communal sur le personnel.</p>
	<p>La CoGest souhaite que, via Aubonn'Infos et/ou d'autres supports, la population puisse être sensibilisée aux bonnes pratiques pour prévenir les obstructions des canalisations de récupération des eaux usées.</p>	Réalisé	<p>Un article sera prévu dans un prochain Aubonn'Infos.</p>

2. Yves Charrière, syndic

Dicastères

Administration générale, Personnel communal (RH),
Bâtiments communaux, bâtiments scolaires et conciergerie
Sécurité Publique, Police – Protection civile – Pompiers SDIS
Piscine et personnel
ARCAM



2.1 Administration

L'administration recouvre les tâches du Greffe municipal, de la Bourse, de la Sécurité et du Service de la population. Mme Zweifel traitant du Service de la Population et M. Auchlin de la Bourse, il m'incombe le Greffe municipal.

2.1.1 Gestion électronique des documents (GED)

La gestion électronique des documents fait l'objet d'une attention particulière pour les raisons suivantes :

- La quantité des documents produits par l'administration est en hausse constante ;
- Tous les documents produits doivent être classifiés et répertoriés ;
- Tous les documents produits doivent être classés et mis à disposition, le cas échéant, rapidement ;
- Tous les documents produits doivent être analysés du point de vue archivistique.

La commune d'Aubonne dispose d'un système informatique de GED depuis quelques années. Ce "programme" a été implémenté dans l'administration par le greffe, sans qu'une réflexion complète sur son architecture et sur le but n'ait été menée politiquement. Les programmes informatiques étant en constante évolution, la municipalité a saisi l'opportunité d'une mise à jour importante pour analyser en profondeur le traitement des documents de l'administration.

La situation actuelle

La Municipalité d'Aubonne dispose depuis 2016 d'une application de gestion électronique des documents (GED) avec le système ELO. Une personne désignée au bureau du greffe assure la fonction de la "Super-Utilisatrice".

Depuis sa mise en service, il n'y a pas eu de mise en place globale et harmonisée pour tous les services communaux.

La Municipalité d'Aubonne dispose actuellement de la version 20 de cette application, fournie par l'entreprise ECM Solutions. Cette version ne permet pas l'application du principe de gestion par affaires. Une mise à jour à la version 21 est envisagée à court terme.

Un plan de classement calqué sur celui des Archives cantonales vaudoises a été implémenté dans la version actuelle de l'application GED. Ce plan de classement est également mis en œuvre sur les serveurs de fichiers, avec des modifications mineures à chaque changement de législature.

Le plan de classement est très détaillé, et ne convient pas toujours aux besoins des unités opérationnelles. Il n'est pas lié à un calendrier de conservation qui permettrait l'application de la gestion du cycle de vie d'un document.

Objectifs

Effectuer un audit de la situation du système de gestion électronique des documents, tant au niveau stratégique, opérationnel que technique.

Fournir un plan d'action pour mettre à niveau le système de GED, tant au niveau de la gouvernance, des processus et de la technique.

Le projet a donc été divisé selon des volets principaux d'activités nécessaires à la mise en place de la gestion documentaire.

Les volets en question sont listés dans le tableau ci-dessous :

No	Volet	Année
1	Analyse de l'existant	2024
2	Conception du plan de classement avec règles de conservation et règles d'accès	2024
3	Élaboration du cadre normatif	2024
4	Préparation du déploiement et de l'accompagnement	A venir
5	Validation des concepts et des outils	A venir
6	Organisation et réalisation de la formation	A venir
7	Suivi de gestion documentaire et contrôle	A venir
8	Accompagnement pour la mise en œuvre technique du système	A venir

Les phases 1 à 3 ont été réalisées en 2024 avec la collaboration des services du greffe, de la bourse, des services techniques et du service de la population.

Ce processus a été proposé et accompagné par une entreprise spécialisée aux multiples références dans la gestion des documents. La complexité ainsi que les aspects réglementaires et légaux liés à une tâche d'une telle ampleur ne permettaient pas une gestion basée sur des ressources internes. Ces travaux se poursuivront en 2025.

2.2 Personnel communal RH

2.2.1 Structure et répartition des emplois

STRUCTURE / REPARTITION EMPLOIS COMMUNE

SITUATION AU 31.12.2024	Total EPT	Auxiliaires	Remarques
Administration générale	8.30	0	
Greffe	3.00	0	
Archives	0.30	0	
Bourse	2.50	0	
Ressources humaines (bourse)	0.60	0	
Office de la Population/Réception	1.90	0	
Bibliothèques	0.80	1	
Bibliothèque adultes	0.30	1	
Bibliothèque jeunesse	0.50	0	
Sécurité publique	3.00	0	
Sécurité publique	3.00	0	
Travaux, Manifestations, SI, STEP	9.40	1	
Services techniques	5.80	0	
Manifestations	0.60	1	
Services industriels	2.00	0	
STEP	1.00	0	Traitements répartis entre les communes partenaires selon la clé de répartition définie dans la convention.
Services extérieurs	11.00	1	
Voirie	6.50	0	
Parcs et Jardins	4.50	1	
Concierges	8.92	2	
Chêne	4.75	1	
Château et Montherod	2.77	0	
Pré Baulan	0.40	0	
Pizy et autres bâtiments	1.00	1	
Cours de français CoCHE	0.11	0	
Animateurs jeunesse	3.30	1	Engagement d'un civiliste à la rentrée d'août en soutien à l'accueil de midi. Frais refacturés à l'ASSAGIE.
Cultes	0	3	
Marguilliers-ères	0.00	2	
Organiste	0.00	1	
Bibliothèque scolaire	1.05	0	Refacturé intégralement à la DGEO
Responsable	0.70		
Vacant (AID)	0.35		
TOTAL POSTES EFFECTIFS	45.88	9	
dont postes vacants	0.35	0	
Apprentis		3	

2.2.2 Organisation des RH

Les ressources humaines, situées au service de la bourse, se répartissent entre le boursier et son adjointe. Cette solution permet le traitement des dossiers en toute confidentialité. Suivant les sollicitations et les postes à repourvoir, la somme de travail est variable. Pour 2024, répartie sur deux personnes, elle représente tout de même presque 0,6 équivalent plein temps (EPT). Les dossiers du personnel, comme beaucoup d'autres, se sont complexifiés.

La recherche de nouveaux collaborateurs s'effectue principalement sur la plateforme en ligne Job Up. Les responsables RH ont suivi une formation sur le droit du travail dans la fonction publique et un atelier pour la formation des apprentis.

2.2.3 Recrutement

2024, tout comme 2023 fut une année particulièrement chargée en matière de recrutement. Pas moins de neuf mises au concours et processus d'engagement ont été menés par les RH. Il s'agit des postes de :

- Géomaticien ;
- Collaborateur technique aux ST ;
- Responsable des bibliothèques scolaires ;
- Assistante des bibliothèques scolaires ;
- Ouvrier polyvalent de voirie ;
- Secrétaire comptable (Contrat à durée déterminée pour remplacement de congé maternité) ;
- Concierge (équipe du château) ;
- Apprenti de commerce ;
- Auxiliaires piscine (chaque année).

2.2.4 Gestion et saisie

Sur le plan de notre programme de saisie du temps de travail "ABACUS", l'importante mise à jour effectuée en 2023 a déployé ses effets en 2024. Une nouvelle mise à jour est prévue en 2025.

2.2.5 Formation et apprentissage

La municipalité encourage de manière générale les collaborateurs à suivre des formations liées à leurs domaines d'activité respectifs. Les RH organisent également des formations de groupe sur des sujets variés concernant des sujets transversaux. Des formations sur l'IA et la gestion de conflits par exemple ont été préparées en 2024 et seront dispensées en 2025.

La volonté de la municipalité reste intacte sur la formation des jeunes. Les formateurs en entreprise sont des référents dans plusieurs professions. Dans le but de susciter de l'intérêt, plusieurs stagiaires ont été accueillis sous forme de "stages découverte".

2.2.6 Collaboratrices des bibliothèques scolaires

Les collaboratrices des bibliothèques scolaires ont été engagées par la commune comme l'étaient précédemment les collaborateurs du SDIS Etraz-Région. Tous les frais inhérents à ces deux postes de travail sont pris en charge par le canton.

2.2.7 Mutations

Arrivées

1 ouvrier polyvalent voirie
1 géomaticien
1 responsable bibliothèque scolaire
1 collaborateur technique
1 civiliste
1 apprentie de commerce

Départs

1 secrétaire d'administration
1 civiliste
1 collaborateur technique
1 responsable administrative
1 concierge

Décès

1 responsable piscine

Jubilaires

2 jubilaires pour 10 ans, 2 jubilaires pour 20 ans et 1 jubilaire pour 30 ans

2.3 Bâtiments communaux, bâtiments scolaires et conciergerie

2.3.1 Généralités

De manière générale, nos bâtiments ont été entretenus par nos chefs de sites et concierges. Pour la plupart, ces petits travaux sont exécutés dans le cadre du budget, sans qu'il soit nécessaire de toujours recourir à des entreprises externes. Nos responsables de sites sont particulièrement attentifs à la vie du bâtiment et procèdent par étapes aux améliorations et entretiens courants.

La municipalité saisit les opportunités pour effectuer des transformations lourdes sur certains bâtiments en définissant leur affectation. C'est principalement le cas pour "l'école ménagère" qui accueillera l'UAPE, ou le bâtiment de la Place du Marché 8 pour les services techniques. Cette façon de procéder, par voie de préavis, permet la mise aux dernières normes énergétiques tout en ayant un effet de rattrapage sur l'entretien.

Avant d'imaginer la construction de nouvelles installations ou immeubles, la municipalité analyse de manière systématique si des bâtiments existants ne peuvent pas être réaffectés. Cette façon de procéder va dans le sens d'une valorisation de notre patrimoine et limite l'usage du terrain disponible.

2.3.2 Contrôles OIBT

Les installations électriques sont soumises à des contrôles réguliers selon l'Ordonnance sur les Installations à Basse Tension OIBT. Suivant l'utilisation du bâtiment ou son accessibilité au public, ces contrôles doivent être exécutés dans des délais plus ou moins longs. Ces délais peuvent être de 1 an, 5 ans, 10 ans ou 20 ans suivant les bâtiments. Il en résulte que chaque compteur électrique alimentant une installation dont la commune est propriétaire, est répertorié dans une base de données tenue à jour aux services techniques. Ce document permet le pilotage de tous les contrôles obligatoires, ainsi que l'inscription au budget de l'année suivante des travaux à réaliser. Le préavis 11/21 - Mise aux normes électriques des bâtiments communaux selon l'ordonnance fédérale des installations à basse tension - a permis de rattraper le retard accumulé sur cette obligation légale et, depuis 2024, la municipalité peut attester que le parc immobilier communal est aux normes.

2.3.3 Divers travaux d'entretien exécutés

Hormis les divers travaux de peinture, de serrurerie et divers effectués comme à l'habitude, les travaux suivants ont été exécutés :

Toitures

Sécurisation de plusieurs toitures notamment celles du cinéma Rex, du centre communal de Montherod et de l'Hôtel de Ville.

Divers problèmes d'étanchéité ont également été traités principalement à la salle de gym de Pré-Baulan ou les joints des coupoles ont été refaits. Au centre culturel et sportif du Chêne, la toiture plate montre également des défauts d'étanchéité ; des investigations dans le but de trouver le cheminement de l'eau ont été menées et le problème circonscrit. Deux fenêtres de toit ont été changées à l'Hôtel de Ville.

Affichages numériques frontaux ANF

Les méthodes d'enseignement modernes exigent du matériel adéquat et performant. Nous sommes bien loin du traditionnel tableau noir que certains d'entre-nous avons encore connu. Plusieurs classes sont équipées de tableaux interactifs raccordés à internet et nommés ANF. Si la fourniture de tels dispositifs incombe à l'ASSAGIE, les accès internet et les raccordements sont à la charge de la commune. La municipalité en a profité pour remettre à jour le réseau WiFi des bâtiments concernés en remettant à jour les antennes, ainsi que tous les éléments actifs comme les routers et les switchs par exemple.

Réfections

Selon un tournus établi, les sols, peintures et éclairages de divers locaux sont entretenus de manière plus lourde. C'est le cas des sols des salles 14 et 15 du collège du Chêne, du changement des fenêtres du premier étage de l'ancienne école de Montherod (Crèche Cupidon), ainsi que du changement de l'éclairage, de la réparation des volets de l'Esplanade, du remplacement de l'ascenseur de l'immeuble de la Rue de l'Industrie 10 et de la réfection de la peinture de la cage d'escalier, ainsi que du remplacement d'un chauffe-eau, de la rénovation de fenêtres à la salle Tavernier et du remplacement des luminaires de trois salles de classes au château.

Bâtiment Industrie 10

Depuis 1994, ce bâtiment, dont les appartements sont proposés à la location, n'a pas fait l'objet d'un entretien particulier. La cage d'escalier nécessitait d'être rafraîchie, et l'ascenseur ne répondait plus aux normes en vigueur. Ces travaux ont été exécutés pour un montant total arrondi de CHF 64' 000.-.

2.3.4 Caserne des pompiers Rochettes 118

La construction de la caserne des pompiers a été confiée en 2020 à l'entreprise totale (ET) Guillet SA sur la base du préavis voté par le conseil communal (PM 1/20) le 30.06.2020 pour un montant de CHF 6'585'000.-

Dès le début du chantier, cette construction a rencontré quelques problèmes techniques, notamment induits par la nature instable du terrain. Il a été nécessaire d'effectuer des études géologiques supplémentaires et le nombre de pieux de stabilisation a dû être augmenté sensiblement.

Le Covid s'est invité dans le planning, ralentissant la construction et induisant des revendications financières complémentaires de l'ET. La municipalité a tenu bon sur les termes du contrat et obligé l'ET de justifier ses prétentions en fonction des factures effectives de ses mandataires. Le contrat de base spécifiait en effet que l'ET s'engageait envers la commune d'Aubonne sur la base d'un montant garanti maximum et non pas selon le principe du forfait. Appuyé par son conseil, la municipalité a obtenu en séance de conciliation que l'ET respecte pleinement ses engagements.

Même en considérant l'augmentation des coûts techniques, les montants à charge de la commune sont moins élevés que prévus, soit de CHF 83'693.- en valeur effective (sans subvention), mais en fait de CHF 1'400'000.- en dessous du montant octroyé par le conseil communal en valeur absolue (avec les subventions).

Désignation	Préavis	Dépendé
Etudes complémentaires	67 000,00 CHF	74 780,00 CHF
Crédit d'ouvrage	6 204 500,00 CHF	5 799 527,00 CHF
Divers et imprévus	313 500,00 CHF	759 106,00 CHF
Total	6 585 000,00 CHF	6 633 413,00 CHF
Subvention	1 317 650,00 CHF	1 449 756,00 CHF
Total net	5 267 350,00 CHF	5 183 657,00 CHF
Gain effectif	83'693,00 CHF	

Malgré des coûts moins importants que budgétés, la municipalité a réussi à obtenir une meilleure utilisation des fonds alloués par le conseil et une prestation plus élevée. Il est à noter que les équipements sont plus importants, mais que surtout il a été possible de réaliser une place de lavage pour les gros véhicules. Cette dernière n'était pas prévue dans l'offre de base et une enquête complémentaire a été nécessaire.

2.3.5 Analyse énergétique

La municipalité n'a jamais caché sa volonté d'améliorer l'efficacité énergétique de son parc immobilier. Elle a donc profité d'effectuer des CECB (Certificat énergétique cantonal des bâtiments) sur certains objets. Ces certificats font partie des documents préalables pour l'établissement d'une bonne planification. Cette pratique initiée en 2023 s'est poursuivie en 2024.

2.3.6 Légionellose

De nombreuses installations sanitaires anciennes n'ont pas été conçues pour lutter contre cette bactérie dont la recherche n'est obligatoire que depuis quelques années. Constatant que si l'eau ne circule pas dans les conduites pendant un certain temps, cette dernière se développe, les services techniques ont décidé de conduire des analyses après les vacances scolaires d'automne. Défavorables et hors des normes en vigueur, les résultats nous ont obligés à désinfecter les conduites au mois de novembre. Malheureusement, nous devons constater que cette intervention n'est pas suffisante et que l'eau devra être traitée de manière permanente.

2.3.7 Conciergerie

Après plusieurs contrôles effectués par nos chefs de sites, les locaux dont la conciergerie est sous-traitée ont un niveau d'entretien conforme à nos attentes. C'est le cas des WC du cinéma par exemple. Le contrôle des cahiers des charges annexés aux contrats ainsi que leur application dans la pratique fait l'objet d'un processus permanent initié en 2023 et qui s'est poursuivi en 2024. Le bâtiment du cinéma qui n'était pas affecté à un de nos chefs de sites est maintenant placé sous la responsabilité d'un concierge. Ce dernier est en contact avec le responsable technique du Rex et coordonne avec lui les maintenances nécessaires. Les bâtiments locatifs de l'Industrie et de Trévelin, sont nettoyés par des entreprises externes, contrôlées par nos gérances immobilières. Le cahier des charges, ainsi que les coûts seront également audités.

2.4 Sécurité Publique, Police – Protection civile – Pompiers SDIS

2.4.1 Sécurité publique, police

Les nouvelles conventions qui nous lient aux communes tierces pour le contrôle du stationnement en 2023 n'ont pas encore été validées par toutes les communes. Dans tous les cas, le nouveau tarif est appliqué.

La commune d'Allaman a revu tout son système de stationnement, notamment dans le secteur de la plage. La plage pose effectivement des problématiques différentes en période estivale, particulièrement les week-ends. Il n'est pas rare que les véhicules d'urgence ne puissent pas accéder au bord du lac. Dans l'impossibilité de fournir un service tous les week-ends, la municipalité d'Allaman a décidé de confier ce contrôle à police région Morges (PRM). Nos ASP restent engagés sur le solde du territoire de cette commune, mais il n'est pas impossible que cette tâche soit supprimée à l'avenir.

En fin d'année, le contrat nous liant au fournisseur du programme informatique pour la gestion des amendes d'ordre a été résilié avec effet immédiat. L'augmentation des prix, couplée à l'impossibilité de mettre jour certains paramètres, ainsi que des failles de sécurité ont eu raison de notre collaboration. La municipalité estime que les conditions sont réunies pour une résiliation immédiate partant du principe que le sous-traitant n'est pas en mesure de fournir la prestation contractuelle convenue. Nous analysons d'autres solutions disponibles sur le marché. Dans l'intervalle, en fin d'année 2024, les amendes ont été prononcées par le biais d'ordonnances pénales.

Une bonne collaboration est entretenue entre la commune et la gendarmerie, aboutissant à un transfert d'informations transparent. Des rencontres régulières ont lieu.

Sur la commune, toutes les incivilités, ainsi que tous les dommages à la propriété sont systématiquement dénoncés.

En matière de formation, les ASP ont participé à diverses formations sur l'accueil des gens du voyage, sur la loi sur les débits de boisson (LADB), sur la gestion sécuritaire des manifestations festives publiques et sur l'IA.

Un nouveau concept de grande manifestation a été développé notamment pour la fondation "Zoé for Life".

L'entreprise Roch sécurité à laquelle nous sous-traitons les rondes de nuit et certaines tâches de parking lors de manifestations importantes, a également fait l'objet de notre attention. Le cahier des charges a été passé en revue et la problématique de la formation du personnel engagé abordée. Nos contrôles vont se poursuivre, mais globalement cette société nous a donné satisfaction en 2024.

2.4.2 Protection civile

Point de rencontre d'urgence PRU

Le matériel commandé à la protection civile a maintenant été complètement livré et notre PRU peut être mis sur pied si nécessaire.

Notre PRU prendrait place dans l'administration communale et serait à disposition de la population de la commune d'Aubonne, mais également de la commune de St-Livres avec laquelle nous nous sommes regroupés pour ce cas.

Désormais, nous sommes en mesure d'assurer, depuis l'administration communale, les services de base suivants dans tous les cas :

- Communications, grâce à un réseau radio ;
- Renseignement à la population ;
- Maintien des services selon un plan de continuité ;
- Une cellule de conduite de crise.

L'alimentation secourue en électricité est assurée par une génératrice mobile dont nous avons fait l'acquisition il y a deux ans.

Effectifs

Effectif au 31.12.2024 : 388

Effectif au 01.01.2025 : 361

En tenant compte des nouvelles recrues intégrées, le contingent au 01.01.2025 sera de 361 astreints répartis selon cette composition :

- Officiers : 26
- Sous-officiers : 32
- Soldats : 303

La baisse systématique des effectifs est une préoccupation permanente, particulièrement en tenant compte des interventions et des jours consacrés en constante augmentation.

- Jours de service Bat. Morges : 2'858 ;
- Jours de cours de répétition : 2'705 ;
- Jours de service IFC (interventions en faveur de la collectivité) : 33 ;
- Jours de service ISU (interventions en situation d'urgence).

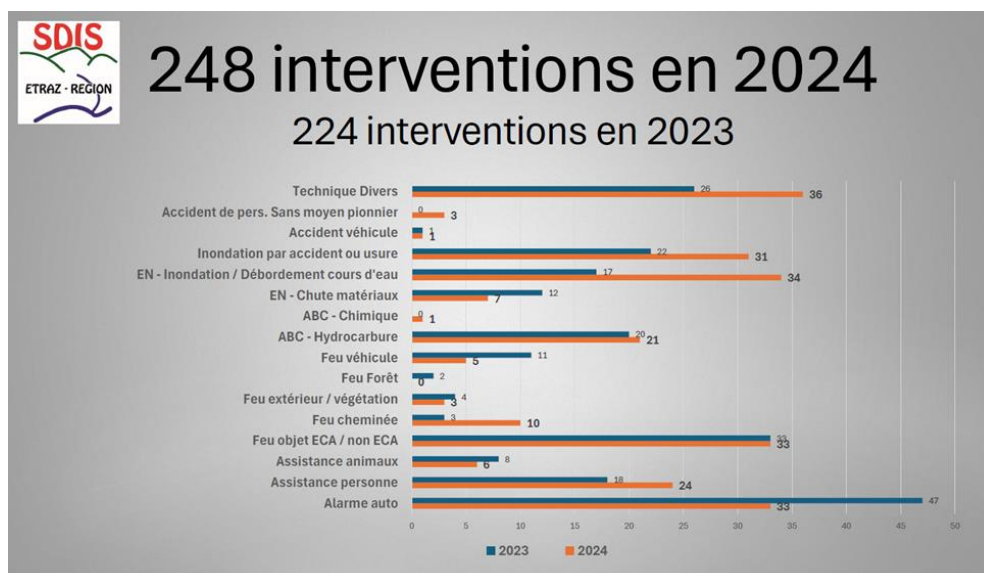
Plusieurs pistes sont actuellement à l'étude pour stabiliser ces effectifs. La commune d'Aubonne prend une part active dans ce processus, mais il faut considérer que bien que la protection civile soit une institution cantonale, l'obligation de servir est quant à elle l'affaire de la confédération.

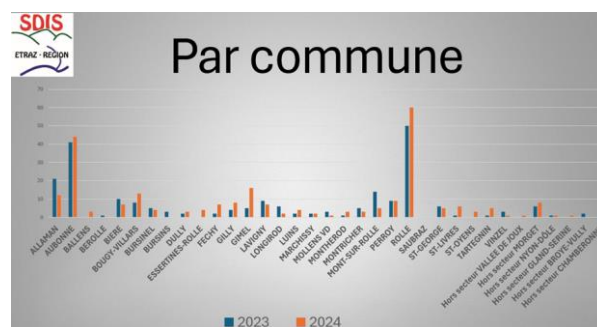
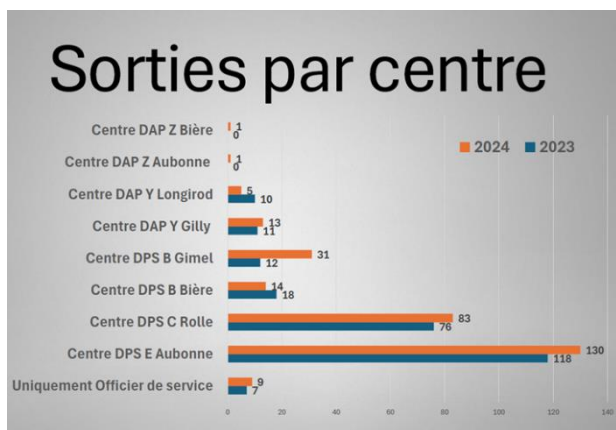
La commune d'Aubonne possède 1'673 places dans des abris publics qui, si elles sont additionnées aux places privées, permettent un taux de couverture de 100%. Chaque aubonnoise et aubonnois bénéficie donc d'une place. Toutefois, il sera nécessaire d'effectuer quelques entretiens et modernisations pour que ces places soient vraiment utilisables. Pour mémoire, et contrairement à l'idée reçue, ces abris ne permettent pas une vie en autarcie excédant quelques jours. Ils sont à considérer comme des locaux d'accueil d'urgence, bénéficiant d'une protection adéquate, surtout en cas de catastrophe naturelle ou de tout problème pouvant surgir dans la commune.

2.4.3 Pompier SDIS




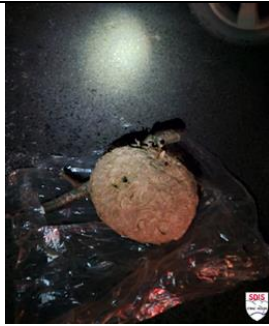


Afin d'assurer la disponibilité maximale des sapeurs-pompiers de jour, période sensible, la commune d'Aubonne a pour politique d'accepter volontiers que ses collaborateurs puissent être alarmés. Même si cette disponibilité n'est pas chiffrée, elle correspond à un investissement au profit de la communauté, et la municipalité estime que cet effort doit être consenti.

Statistiques d'interventions en 2024





La commune d'Aubonne, en termes d'interventions, n'a pas été épargnée puisque l'on peut relever les incidents suivants :

<p>Mars 2024, pollution suite à un accident</p> 	<p>Mai 2024, feu d'installations électriques</p> 
<p>Juin 2024, inondation Montherod</p> 	<p>Octobre 2024, destruction d'un nid de frelons</p> 
<p>Décembre 2024, feu déchetterie</p> 	<p>Décembre 2024, feu de cuisine</p> 

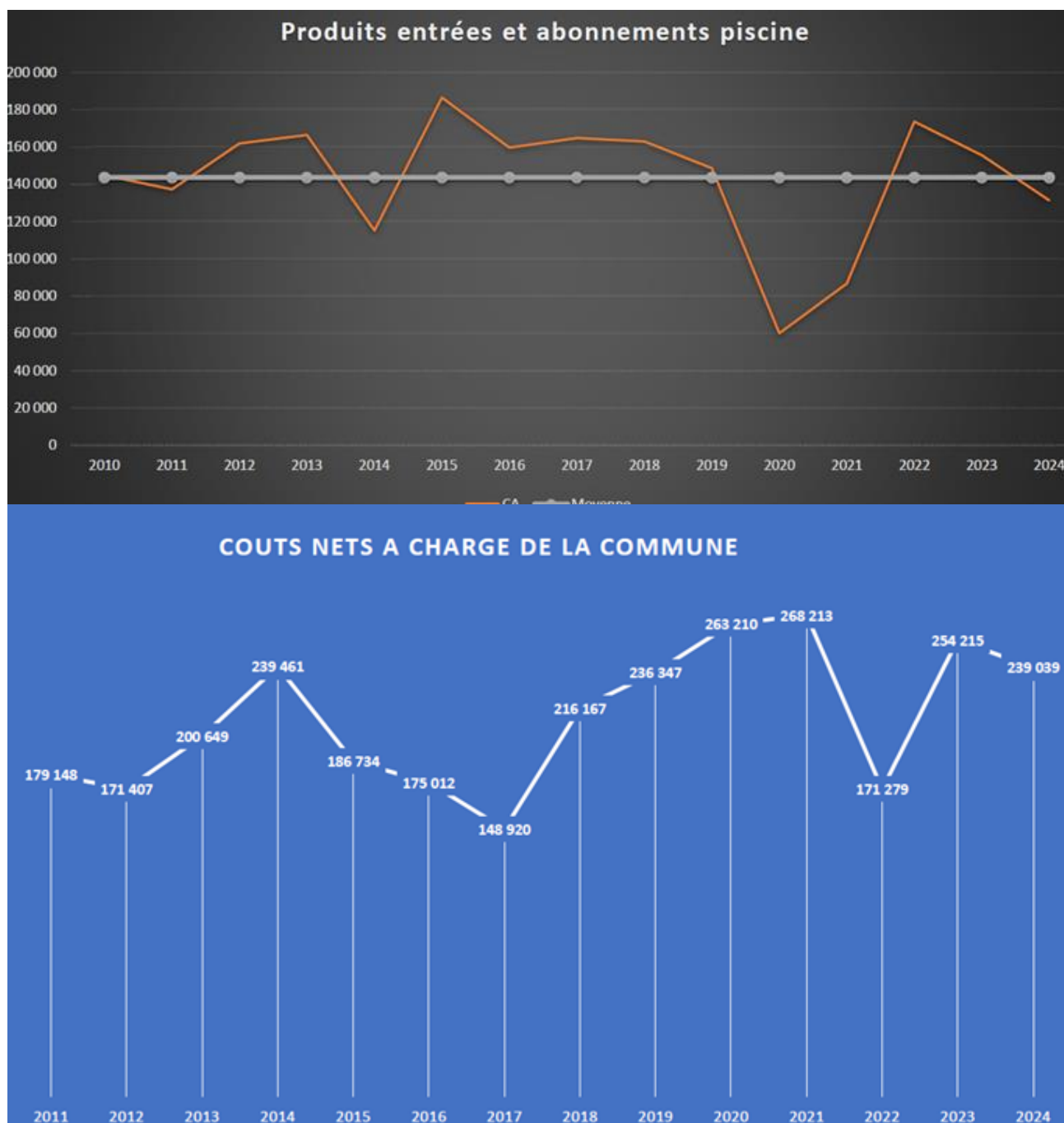
2.5 Piscine et personnel

2.5.1 Personnel

Notre piscine a vécu un été 2024 morose. Tout d'abord, nous avons dû, avec beaucoup de tristesse, prendre congé de notre chef garde-bain, décédé au printemps d'une cruelle et fulgurante maladie. En 2023, la municipalité avait décidé d'engager un des gardes-bain comme chef auxiliaire. Cette triste nouvelle l'a propulsé directement comme responsable. L'été 2024 s'est avéré pluvieux et morne.

2.5.2 Piscine

Cette météo a influencé nos comptes de manière négative, tant sur le nombre d'entrées, que sur les coûts d'exploitation liés à la consommation d'énergie, par exemple.



En 2024, le nombre d'entrées comptabilisées au tourniquet est de 52'000, soit environ 10'300 de moins qu'en 2023.

La municipalité a initié l'étude permettant la rénovation de ces installations. Son objectif est de ne pas perdre une année d'exploitation. Cet objectif est tenu, notamment grâce à quelques travaux d'entretien de la buvette, négociés avec les instances du canton. L'exploitation peut donc continuer jusqu'à la transformation.

2.6 ARCAM

La commune d'Aubonne est représentée au comité de l'ARCAM par son syndic.

Elle est l'interface officielle du canton, pour le développement économique du district de Morges, et réunit 55 communes du district et plus de 250 entreprises. Il est à noter que la commune de Mollens a décidé de démissionner.

Dans sa mission générale, elle définit une stratégie de développement harmonieuse et encourage des projets d'intérêt régional, en s'impliquant dans l'aménagement du territoire, la mobilité, la promotion économique, le développement régional et le tourisme. Elle soutient les communes et les entreprises pour la réalisation de projets d'intérêt régional. Les communes ne sont éligibles à l'obtention de fonds cantonaux, qu'avec l'appui de l'ARCAM, qui agit non seulement comme une "courroie de transmission" mais qui nous appuie dans la rédaction des différentes demandes.

En 2024, le règlement sur la taxe de séjour est terminé et approuvé par le conseil communal.

3. Sandra Linder, municipale

Dicastères

Instruction publique – ASSAGIE
Centre des Jeunes, Politique jeunesse
Domaines et Pâturages, Vignes
Forêts – Groupement forestier de la Saubrette
Parc Jura Vaudois Marchairuz
Commission Suisse-Etranger, Naturalisation
Bibliothèques



3.1 Forêts

3.1.1 Groupement forestier de la Saubrette



Désormais, la grande majorité des communes membres du groupement forestier ont signé un bail pour la gestion de leurs forêts, représentant environ 90% des surfaces sous gestion du groupement. Cela n'engendre pas fondamentalement de changement pour Aubonne, puisque notre commune est régie par un bail depuis 2016 déjà, cela permet toutefois de gagner en simplification pour l'exécution des travaux -préparations, mise en place chantier, etc – pour le groupement.

2024 a vu l'élaboration du nouveau plan de gestion sur le triage d'Aubonne. En matière forestière, un plan de gestion est prévu pour une quinzaine d'années. Au lieu d'émettre, comme à l'accoutumée, le volume de bois à couper sur une surface donnée, ce nouveau plan de gestion introduit désormais des tendances de coupe sur la même surface donnée. Ces volumes différenciés permettent d'atteindre, avec plus de souplesse, les objectifs de résilience des forêts, vu les incertitudes liées au dérèglement climatique.

Enfin, les gardes forestiers se sont vu doter d'une voiture au logo de l'entreprise dont l'identité visuelle engendre de la publicité pour le GFS, ce qui est toujours bienvenu. En outre, cela permet entre autres, un gain de rationalité dans l'organisation du travail.

3.1.2 Travaux de coupe

Sans compter les travaux ordinaires de coupe en relation avec le plan de gestion, l'année 2024 a généré des coupes supérieures à la moyenne, dues au dépérissement généré notamment par les invasions de bostryche en raison des sécheresses des années précédentes, observées en de nombreux endroits. Ainsi, plusieurs lieux ont été le théâtre de travaux de sécurisation comme la coupe en forêt protectrice aux Rochettes, le secteur du glissement au chemin des Philosophes, le Parc Aventure, ou encore l'abattage de tous les arbres risquant de tomber sur les murs de pierre sèche ou pour sécuriser la pâture des bêtes au pâturage du Pré de Rolle. Ces bois ont pu être valorisés en scierie ou en bois d'énergie.

Exemple de dégât dû au bostryche typographe	Bois bleuté dû au bostryche
	

Signalons aussi la revitalisation de la haie de l'Allier et celle de la Pra, dans le but de permettre une meilleure biodiversité et un corridor pour la faune, l'accueil d'élèves pour de l'éducation à l'environnement et sensibilisation au métier des forestiers tant au canapé forestier restauré, qu'au Signal de Bougy. Enfin, dans son volet pédagogique, le garde forestier a également planté au Parc Aventure, avec quelques classes, des douglas, mélèzes et tilleuls en remplacement des épicéas moins adaptés à la situation.

3.2 Alpages

Le thème de l'eau sur nos alpages est toujours sujet d'observation. Ainsi, le bilan de la source de la fontaine Vallier, initié l'an passé, s'est poursuivi cette année par le recensement des débits, étude qui nécessite une observation au long cours et va se prolonger en 2025. Un point de situation sur la source du Pré d'Aubonne a également été effectué avec l'hydrogéologue, dont les conclusions trouveront certainement une concrétisation en 2025 ou 2026. Le but étant toujours de récolter ou garder l'or précieux venant du ciel de façon la plus économe possible. Quelques menus travaux ont été réalisés cette année, notamment la modification par rotation des vannes d'eau dans les citernes afin qu'elles ne soient plus immergées et l'étanchéité de la citerne du chalet Neuf.

3.3 ASSAGIE

À la suite de l'approbation de la révision des statuts par le conseil intercommunal en novembre 2023, les communes de l'ASSAGIE se sont toutes prononcées à l'unanimité ou à une très large majorité, permettant leur approbation définitive par le Conseil d'Etat en novembre dernier.

Le projet d'affichages numériques frontaux (ANF) prend forme puisque les premiers ANF ont pu être posés dans les communes, notamment au collège du Chêne. La mise en œuvre se poursuit en 2025 selon le calendrier prévu.

Les transports scolaires, anciennement en mains de la SEFA, ont été repris par Car postal en début d'année, engendrant malheureusement plusieurs situations problématiques. Chaque cas a été remonté systématiquement à la direction de Car postal. La modification en profondeur des horaires en décembre 2024 n'a pas arrangé la situation, le Codir de l'Assagie fait tout son possible pour que cette situation s'améliore rapidement et reste en contact étroit avec le prestataire.

En raison de la décision unanime des municipalités de sortir de l'AJEMA et de rapatrier l'accueil des enfants préscolaires au sein de l'Assagie, le comité de direction a initié les bases de ce nouveau volet, en invitant chacune des communes membres à déposer un préavis de sortie devant son autorité délibérante. En parallèle, elle a œuvré à la préparation du dépôt du dossier auprès de la FAJE. Ce chantier se poursuit en ce début d'année.

La planification scolaire 2040 voit ses premiers contours se concrétiser avec la livraison du collège de Féchy en toute fin d'année et le départ des 1-4 P d'Aubonne vers ce lieu idyllique. Les études concernant le site du château vont bon train, permettant le dépôt des enquêtes au printemps 2025 pour l'Ecole ménagère et le château.

3.4 Commission Suisse-Etranger (CoCHE)

Année ordinaire pour les activités de la commission qui se concentre toujours sur le déploiement des cours de français. Comme à son habitude, un Aubonn'Apéro a été organisé en collaboration avec le centre des jeunes, dont le bénéfice permet quelques soutiens ponctuels.

3.5 Naturalisations ordinaires

Cette année, 45 personnes ont requis leur naturalisation (25 dossiers). Ces personnes proviennent de 10 pays différents ; à l'exception d'une personne du Maroc, elles sont toutes issues de l'Europe, dont 95% de l'UE.

La commission a auditionné 28 personnes lors de 9 séances couvrant des requêtes déposées entre 2023 et 2024. Deux requêtes, indépendantes d'une requête familiale, ont été dispensées d'audition en raison de l'âge inférieur à 12 ans des requérants. Trois dossiers ont fait l'objet d'un complément d'informations. Finalement, un seul dossier est actuellement en suspens, tous les autres sont acceptés.

3.6 Parc Naturel régional Jura Vaudois

Les missions du Parc pour mémoire sont :

1. Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager
2. Renforcer des activités économiques fondées sur le développement durable
3. Promouvoir la sensibilisation et l'éducation au développement durable
4. Partenariats, communication et garantie territoriale
5. Favoriser la recherche et la formation

Dans le cadre de celles-ci, le Parc développe plusieurs projets auprès des communes membres. Ceux déployés ou poursuivis cette année pour Aubonne sont :

- **Murs en pierre sèche**
Recherches de subventions pour la réfection de murs en pierre sèche, emblème paysager des alpages jurassiens. Projet de longue durée soutenu par le Fonds suisse du paysage.
- **Soutien à l'arrachage de lauriers**
Subvention, tant pour les privés que la commune, pour l'arrachage de cette essence, se trouvant sur la liste noire des espèces à éradiquer, et leur remplacement par des espèces indigènes.
- **Suivi d'alpage**
Débutée en 2022, cette démarche vise à étudier, sur une période de 10 ans et sur 3 pâturages du Parc aux caractéristiques différentes, l'évolution de plusieurs facteurs, en particulier l'évolution des données climatiques, comme le niveau de pluviométrie et les conséquences sur la composition florale des pâturages, la gestion du bétail en cours et fin de saison.
- **Balade sonore**
A deux reprises, cette nouvelle animation a eu comme décor la ville d'Aubonne.
- **Pose de nichoirs**
Cette année, huit nichoirs ont été posés sur l'Hôtel de Ville d'Aubonne et vingt nichoirs chez deux propriétaires privés à Montherod.
- **Journée « sols »**
Evénement grand public sur la thématique du sol, le 21 septembre 2024 à Montherod, chez un agriculteur (une cinquantaine de participants).
- **Animations pédagogiques**
Deux classes de l'Etablissement primaire et secondaire d'Aubonne et environs, ainsi qu'un groupe de l'Unité d'Accueil pour écoliers Le Rendez-vous d'Aubonne ont pris part à l'animation « Au cœur de la forêt », accompagnée d'un ramassage de déchets.

Ces activités diverses et variées permettent de toucher des publics différents, tous vivants au sein de ce territoire, qu'ils soient des communes, des entreprises agricoles ou autres, des élèves, des habitants, ou des touristes, et de mettre en valeur le patrimoine qui s'offre à nous, ici et maintenant.

3.7 Centre des jeunes

Comme l'an passé la fréquentation du centre des jeunes s'élève jusqu'à cent cinquante passages par jour, environ la moitié pour la journée du mercredi. La proportion féminine en augmentation l'an passé est également confirmée, ce qui est réjouissant. La participation des filles permet aux animateurs d'aborder un autre aspect de leur travail et d'avoir des discussions différentes. La planification d'activités uniquement féminines est d'ailleurs à l'étude afin de maintenir, voire d'augmenter sur le long terme leur niveau de fréquentation.

Comme toujours, les activités du centre des jeunes sont nombreuses et fort variées. Elles visent toujours une action de prévention et d'empowerment sous-jacente, avec pour finalité l'autonomie des jeunes. Le centre propose des tournois, des jeux de société, du sport, des ateliers de cuisine ou encore de la musique.

A cela, il faut encore mentionner la collaboration avec les Centres d'Etoy et Gimel. Celle-ci a pour but de proposer des activités diversifiées et à prix raisonnable, pendant les vacances, sans oublier la traditionnelle sortie à Europapark. Pour cette dernière, les jeunes doivent préparer et vendre des pizzas pour en financer son prix.

Projets au long cours :

Cours informatique : Avec bienveillance, un fidèle professeur bénévole dispense -pour la dernière année- un atelier informatique à dix personnes âgées. Les locaux sont mis à disposition en dehors des heures d'ouverture. Un nouveau professeur officie en 2025.

Aux bons services centralisés : Cette proposition est issue du service à la population implanté pendant la pandémie de Covid. Elle permet à des personnes rencontrant des difficultés à se déplacer de pouvoir évacuer leur déchetterie. À raison d'une fois par mois et au prix de dix francs par course, une dizaine de familles fait appel à ce service qui emploie deux adolescents.

Ambassadeurs d'Aubonne : Ce projet a pour mission de donner une expérience de travail à une quinzaine de jeunes ados volontaires. Ceux-ci prennent possession de la Boîte à troc de la déchetterie tous les samedis. Ils offrent également une aide à des personnes qui ont des objets trop volumineux pour les transporter seules à la déchetterie. Il s'agit également d'accroître le lien intergénérationnel entre les aubonnois en montrant des jeunes au service de tous.

Collaborations :

La collaboration avec l'établissement scolaire pour la prévention scolaire s'est poursuivie, mais dans une moindre mesure. Toutefois, elle se renforce avec l'Assagie, en particulier pour assurer une présence bienvenue au restaurant scolaire. En outre, le centre des jeunes favorise les collaborations externes, d'une part pour développer ses activités sans recourir systématiquement au budget communal et, d'autre part, pour donner d'autres ouvertures aux jeunes. Cette année, les collaborations ont pris entre autres les formes suivantes :

- Spectacle de musique avec six groupes sous la houlette d'un musicien professionnel lors d'une soirée portes ouvertes, vif succès avec environ une centaine de spectateurs.
- Un groupe d'étudiants de l'ESSIL est venu, dans le cadre de l'un de ses cours ouverts au public, proposer une activité sur le thème de l'intergénérationnel. Une soixantaine de personnes de tout âge ont participé.
- Poursuite et évolution positive de la collaboration avec la Coudraie (fondation Perceval) Des visites supervisées par des éducateurs de cet organisme, nous sommes maintenant arrivés à des visites libres, mais bien cadrées pour quelques résidents.
- Proposition d'un atelier scientifique à Aubonne, distillé par l'Éprouvette de l'UNIL, suivi par une trentaine de jeunes.

Relevons encore les participations aux séances, rencontres ou activités suivantes : conseil d'établissement de l'établissement scolaire, Aubonne Bouge, le 1^{er} août, Groupement de liaison des activités de jeunesse (GLAJ), les échanges avec les travailleurs sociaux de proximité (TSP), la police.

Les problématiques abordées dans le cadre des séances sont les suivantes : sexualité et hygiène sexuelle, orientation scolaire et/ou employabilité, décrochage scolaire, apprentissage ou social, vapotage, relation interpersonnelle et familiale, addictions, réseaux sociaux, problématiques liées à l'anxiété, scarification et peine d'amour, justice, médiation, vandalisme, trouble de l'autorité (jeunes ne respectant pas les consignes), phénomène de gang.

Ce résumé de l'activité du centre permet de constater à quel point son existence est essentielle pour notre jeunesse en termes de prévention. Celle-ci y trouve un lieu neutre d'écoute, de bienveillance, d'appui et conseils, sans jugement, grâce à une équipe de professionnels de qualité, motivée et soudée tout en assurant un filet de sécurité pour certains jeunes.

3.8 Bibliothèques

3.8.1 Bibliothèques communales

Le but de nos bibliothèques est d'offrir des ouvrages pertinents, variés et en bon état, en adéquation avec le lectorat. Cependant, la vie de nos bibliothèques communales ne se résume pas au seul prêt des livres. Diverses activités sont proposées tout au long de l'année, citons, en vrac pour les deux entités dont certaines en commun, Biblio week-end, les expositions, la foire aux livres d'occasion, les nuits du conte, les fenêtres de l'Avent, les accueils de classes, la collaboration avec le cinéma REX, les animations « né-e pour lire », un concours littéraire ou encore la participation à la soirée des nouveaux habitants.

Outre le budget annuel alloué, Bibliomedia, bibliothèque de prêts à Lausanne, permet également de varier le fond, pour offrir de la variété et du renouveau de manière rapide en empruntant 100 livres/an pour les adultes, respectivement 200 pour la jeunesse, échangeables en une fois.

Les outils numériques permettent une visibilité et une interaction avec les lecteurs, car ceux-ci ont la possibilité de consulter le catalogue en ligne, de prolonger leur prêt et même de profiter de la plateforme proposée par Bibliomedia pour emprunter, pour les adultes, des livres électroniques (282 prêts, + 53). Une liseuse est également mise à disposition. Selon les statistiques, plus de 690 requêtes pour les 2 bibliothèques ont été recensées durant l'année.

En dehors des heures d'ouverture, les tâches sont nombreuses : désherbage, équipement de nouveaux ouvrages, catalogage, mise en circulation des documents, préparation des diverses activités citées plus haut, recherche des nouveautés littéraires, commandes, gestion du stock, suivi sur les réseaux sociaux, ainsi que toute la partie administrative et comptable, sans oublier le temps passé en librairie, soit pour chercher les commandes soit pour suivre l'actualité. Depuis cette année, la gestion des boîtes à livres incombe désormais à la bibliothèque jeunesse.

En chiffres, nos bibliothèques adultes, respectivement jeunesse, comptent :

- 3480 et 19075 documents empruntés,
- 142 et 313 lecteurs actifs,
- 45 et 59 nouveaux inscrits

Ces chiffres sont globalement stables. Toutefois il est plaisant de noter que la bibliothèque adultes a enregistré plus de 40 nouveaux inscrits et un rajeunissement de ceux-ci. Du côté de la bibliothèque jeunesse, les prêts sont également le fait d'adultes, parents, grands-parents ou éducateurs. A signaler que la nouvelle section des mangas rencontre un vif succès auprès des jeunes lecteurs.

Nous nous réjouissons de constater que nos bibliothèques œuvrent au quotidien, comme chaque année, pour présenter des lieux chaleureux et conviviaux d'accueil, de partage et de découvertes pour conserver et développer notre lectorat.

3.8.2 Bibliothèque scolaire

Bien que le prêt de livres était assuré depuis de nombreuses années par des enseignants auprès des élèves, le canton a demandé à la commune d'engager une bibliothécaire scolaire. Conformément au mandat de prestation signé avec l'Etat de Vaud, le canton chapeaute les démarches (contrat, taux d'activité...) et paie le salaire, à l'instar des autres bibliothèques scolaires du canton. Dès 2025, l'équipe sera complétée avec une assistante pour un taux d'activité total sera de 1,05 ETP. Depuis son entrée en fonction courant printemps, les tâches de la responsable ont essentiellement consisté à la création d'un fonds. Quelques animations ont pu être dispensées dans les classes, appelées à se développer dès 2025.

4. Laurent Auchlin, municipal

Dicastères

Finances
Parcs & jardins, Cimetières, Jardins potagers
Chemins et cours d'eau
Voirie, Déchetterie
Cultes



4.1 Bourse communale

4.1.1 Personnel

Pas de modification dans l'équipe durant l'année. Cependant, un départ à la retraite est prévu en 2025. Une nouvelle organisation dans le but de mieux définir les rôles entre les tâches communales et celles liées à l'ASSAGIE a été repensée. Dans ce sens, une mise au concours a été lancée, conjointement entre les deux entités en fin d'année.

4.1.2 MCH2

Le processus de migration vers le nouveau plan comptable (MCH2) prévu dès le budget 2026 a débuté en 2024, notamment par la formation du boursier et de son adjointe. Une fois les bases acquises, le travail de conversion des comptes a débuté. Il ne s'agit pas d'un simple changement de numérotation, mais bien d'une nouvelle réflexion qui a été faite pour refléter au mieux la vie communale dans la comptabilité tout en respectant un cadre normatif plus rigoureux. Des aménagements du bilan sont également nécessaires et ont été anticipés par des regroupements de certains comptes, notamment dans les réserves et la réorganisation des bâtiments dans les deux patrimoines (financier et administratif) par le dépôt du préavis N° 06/24. Pour 2024, c'est déjà plus de 180 heures investies par ce service en plus des tâches courantes ! A noter que le canton de Vaud est le dernier canton suisse à passer à MCH2 et que les dernières communes passeront à cette nouvelle norme pour le budget 2027 (les premières ayant fait le changement pour le budget 2025). A noter encore que, contrairement à ce qui avait été présenté aux communes, ce passage est très conséquent et chronophage pour nos équipes qui se sont données corps et âme pour que la transition s'opère dans les meilleures conditions.

4.2 Présentation générale des comptes 2024

4.2.1 Introduction

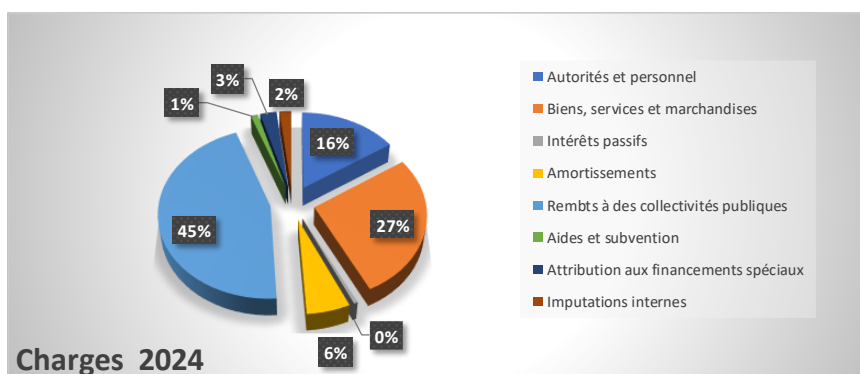
Le complément du rattrapage sur les recettes fiscales reçu en 2023 s'est poursuivi en 2024 et s'échelonne jusqu'en 2025. A la suite des écarts enregistrés sur ces deux derniers exercices, nous avons pris langue avec l'administration cantonale des impôts pour mieux comprendre le phénomène et pouvoir ainsi l'anticiper sur nos budgets. Bien que le budget 2024, réalisé avant ces informations, s'éloigne encore un peu de la réalité, le budget 2025 a pu être construit avec des éléments beaucoup plus fiables.

Nous avons également organisé des rencontres avec nos principaux contribuables personnes morales pour tenter d'avoir des perspectives qui nous permettent aussi d'affiner nos planifications.

Par ailleurs, nous signalons également que l'exercice 2024 est le dernier qui comporte l'ancien système péréquatif. Le bouclage a été réalisé avec une provision pour le solde de notre participation à ces charges. Le montant de cette provision nous a été communiqué par l'Administration cantonale et est en règle générale très fiable car il est basé sur les rendements effectifs de toutes les communes vaudoises.

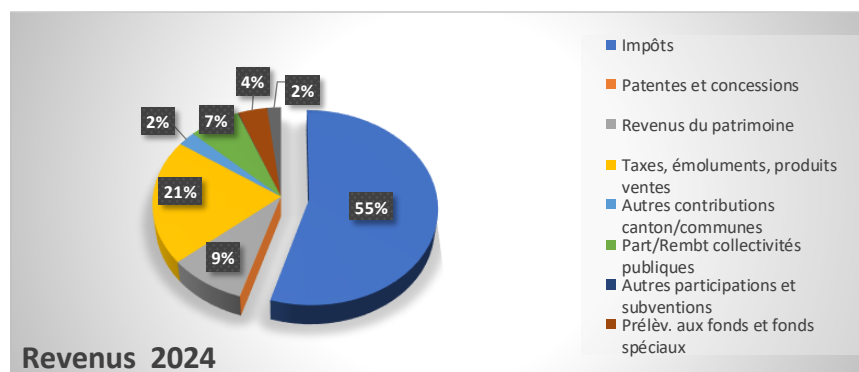
Charges de fonctionnement par nature

N°	Libellé	Comptes 2024	Comptes 2023		Ecart		Budget 2024	Ecart	
			2023	en CHF	en %	2024		en CHF	en %
30	Autorités et personnel	7 120 391	6 955 534	164 857	2.37%	7 230 100	-109 709	-1.52%	
31	Biens, services et marchandises	12 401 607	11 502 819	898 788	7.81%	12 228 700	172 907	1.41%	
32	Intérêts passifs	243 920	254 780	-10 860	-4.26%	316 300	-72 380	-22.88%	
33	Amortissements	2 643 038	4 205 248	-1 562 210	-37.15%	1 496 900	1 146 138	76.57%	
35	Rembts à des collectivités publiques	20 800 860	24 269 962	-3 469 101	-14.29%	17 961 200	2 839 660	15.81%	
36	Aides et subvention	520 553	586 833	-66 280	-11.29%	473 500	47 053	9.94%	
38	Attribution aux financements spéciaux	1 189 218	2 070 318	-881 100	-42.56%	889 300	299 918	33.73%	
39	Imputations internes	859 048	931 034	-71 986	-7.73%	830 800	28 248	3.40%	
TOTAUX		45 778 634	50 776 526	-4 997 892	-9.84%	41 426 800	4 351 834	10.50%	



Revenus de fonctionnement par nature

N°	Libellé	Comptes 2024	Comptes 2023		Ecart		Budget 2024	Ecart	
			2023	en CHF	en %	2024		en CHF	en %
40	Impôts	24 978 652	28 383 704	-3 405 052	-12.00%	20 475 000	4 503 652	22.00%	
41	Patentes et concessions	15 639	17 520	-1 880	-10.73%	19 000	-3 361	-17.69%	
42	Revenus du patrimoine	4 127 165	4 784 320	-657 155	-13.74%	3 984 500	142 665	3.58%	
43	Taxes, émoluments, produits ventes	9 484 173	9 289 542	194 631	2.10%	9 278 800	205 373	2.21%	
44	Autres contributions canton/communes	1 113 359	1 679 478	-566 119	-33.71%	1 500 000	-386 641	-25.78%	
45	Part/Rembt collectivités publiques	3 188 633	2 953 089	235 544	7.98%	3 006 000	182 633	6.08%	
46	Autres participations et subventions	24 609	35 393	-10 784	-30.47%	8 000	16 609	207.62%	
48	Prélèv. aux fonds et fonds spéciaux	1 818 863	2 763 410	-944 547	-34.18%	550 000	1 268 863	230.70%	
49	Imputations internes	859 048	931 034	-71 986	-7.73%	830 800	28 248	3.40%	
TOTAUX		45 610 141	50 837 489	-5 227 348	-10.28%	39 652 100	5 958 041	15.03%	



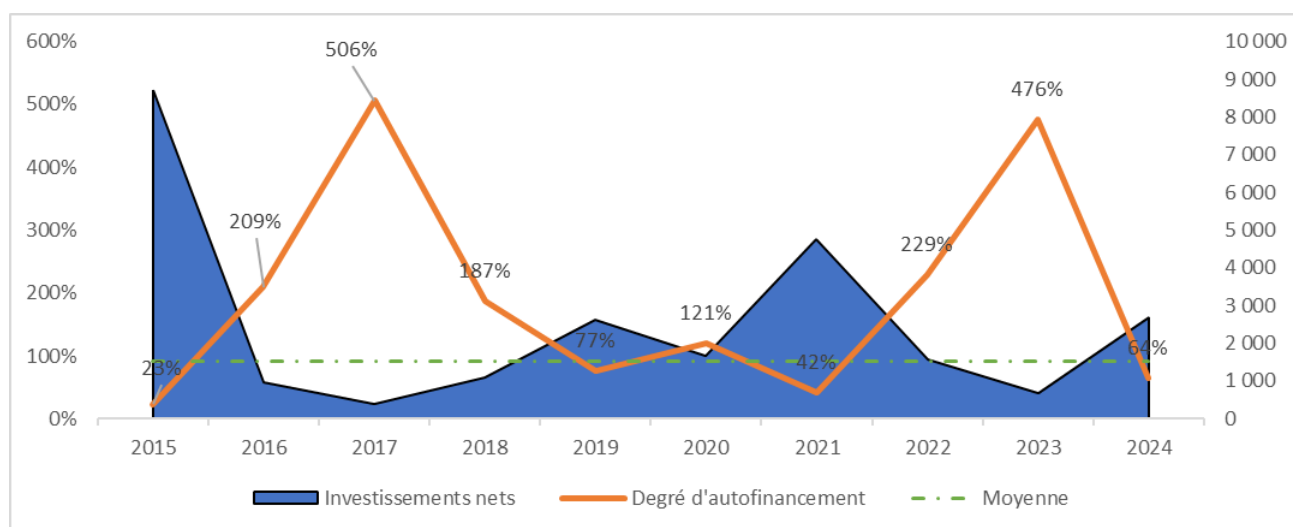
4.2.2 Investissements

Les investissements nets du patrimoine administratif pour l'année 2024 s'élèvent à CHF 2'688'744.02 et sont les suivants :

Investissements	Montant net (CHF)	Statut
Aménagements ch. Allobroges et bouclage réseau d'eau	427'534.20	Terminé
Réfection du Chemin des Mûriers	24'540.30	En cours
Récupération des eaux de pluie et place gens du voyage	94'833.10	En cours
Construction de la caserne SDIS Etraz Région	18'963.85	Bouclé
Renouvellement flotte véhicules période 2022-2027	228'538.80	En cours
Mise aux normes électriques bâtiments communaux (OIBT)	-12'098.14	Terminé
Modernisation contrôle d'accès des bâtiments (Salto)	57'074.34	Terminé
Création escaliers de secours et couverture Préau Cœur du Chêne	82'955.80	En cours
Remplacement fenêtres et luminaires collège Cœur du Chêne	72'000.00	En cours
Bâtiment Place de la Gare (Transfert du PF au PA)	1'200'000.00	Terminé
Ancien collège de Montherod (Transfert du PF au PA)	213'607.90	Terminé
Révision du Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE)	2'867.40	En cours
Acquisition groupes électrogènes STEP et réseau d'eau	129'701.35	En cours
Renaturation du ruisseau de l'Armary à la Pêcherie	-9'961.28	En cours
Etude globale de mobilité	30'242.75	En cours
Crédit d'études Transformation bâtiment Petite Ecole	70'000.00	En cours
Crédit d'études Constructions scolaires site du Château	20'000.00	En cours
Interface de la Gare d'Allaman – Etude préliminaire aménagements	11'474.60	En cours
PACom – Crédit d'études	26'469.05	En cours

Les immobilisations nettes du patrimoine financier pour l'année 2024 s'élèvent à CHF 98'463.80 et sont les suivantes :

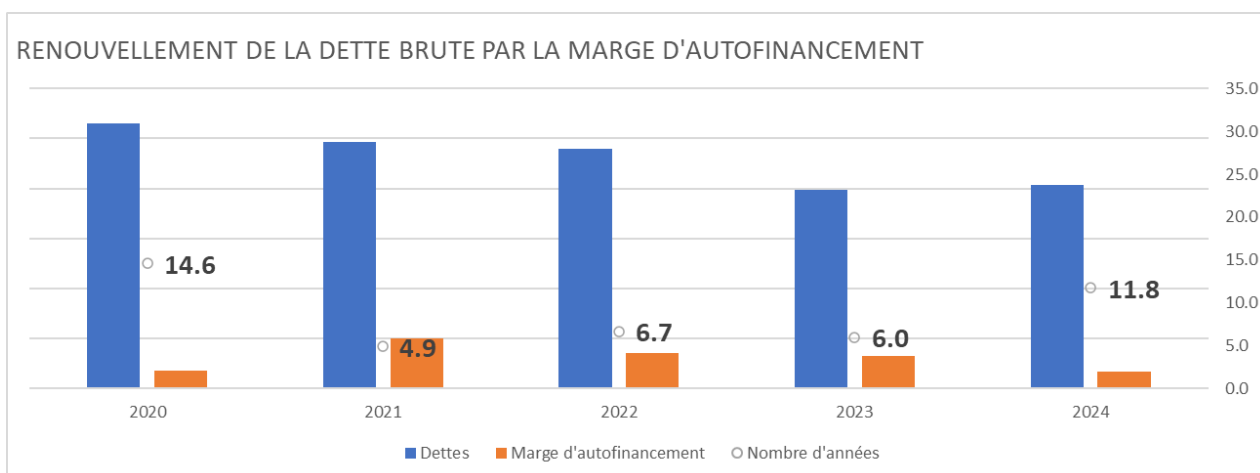
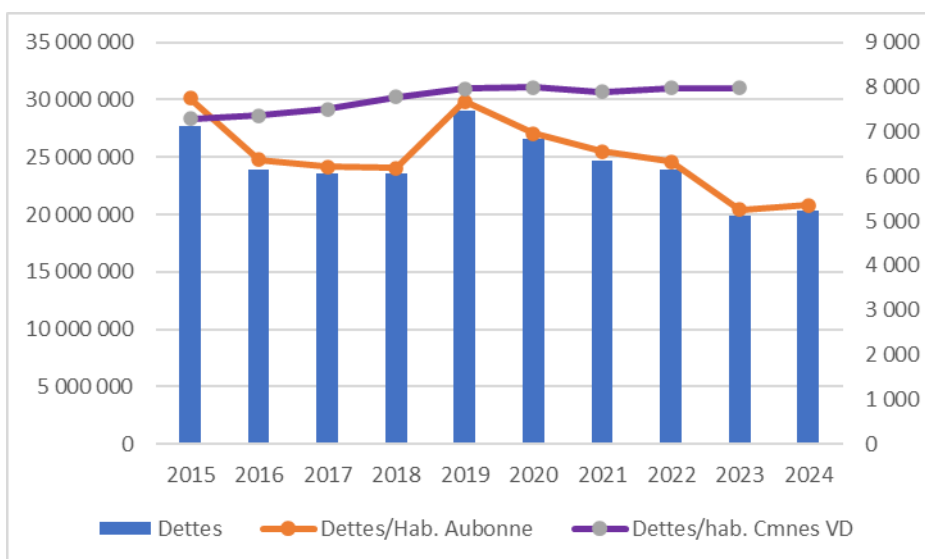
Immobilisations	Montant net (CHF)	Statut
Transformation bâtiment Place du Marché 8	98'463.80	En cours



4.2.3 Endettement et trésorerie

Au 31 décembre 2024, notre dette est légèrement repassée en dessus de 20 mios. Deux nouveaux emprunts consentis fin 2024 pour 4 mios. Ces emprunts, réalisés dans une période intéressante au niveau des taux, ont permis de compléter la consolidation de l'investissement de la caserne, de renouveler un emprunt pour le Cœur du Chêne et de financer partiellement le préavis sur le renouvellement de la flotte des véhicules.

Du côté de la trésorerie, nous avons continué à faire travailler nos liquidités par des placements à court et moyen terme régulier en fonction de nos besoins et des disponibilités. Cependant, ces placements deviennent de moins en moins intéressants, les taux ayant baissé continuellement durant l'exercice.



4.3 Déchets - Déchetterie

Première année d'exploitation suite à la mise en service de la barrière d'accès, actionnable avec la carte "salto" ou les badges. Force est de constater que le tourisme de déchets n'a plus cours et que la gestion de la déchetterie s'est vue facilitée.

De plus, dans une volonté de poursuivre les améliorations et "l'expérience client", les bennes à déchets compostables ont été tournées, avec un accès facilité qui se fait entièrement sur sol propre et goudronné. Le fonctionnement a lui aussi été revu, puisque l'entreprise de compostage (Ch. Streit) ne vient plus sur le site de Chétry, mais les bennes sont livrées régulièrement sur son site.

Pour la première année, du terreau et des copeaux ont été mis en libre-service pendant 1,5 mois sur le site de la déchetterie. Après quelques ajustements, notamment sur les quantités ménagères que les citoyens peuvent prendre, cette initiative a connu un beau succès. A noter que tant le terreau que les copeaux sont traités par des entreprises locales participant donc à un circuit court.



Le Troc qui est toujours animé par les ambassadeurs. L'ouverture du Troc se fait tous les samedis, mais également les autres jours où une présence d'au moins un ambassadeur est prévue. L'électricité a également été installée dans les containers, afin notamment de procéder aux essais des appareils électriques avant étiquetage.

Le préavis global sur les éco-points, annoncé dans le rapport 2023, a pris un peu de retard suite au changement d'EPT aux Services Techniques. Nous avons eu plusieurs réunions, dès l'arrivée du nouveau géomaticien, et les travaux de repérages et de préparations ont été nombreux, ce qui devrait permettre un dépôt en 2025.

4.4 Cimetières

Aucune réalisation marquante aux cimetières sur l'année 2024, les sites sont accessibles et "accueillants" pour les visiteurs. 5 arbres ont pu être plantés suite aux désaffectations de tombes de 2021.

4.5 Services extérieurs

L'équipe de voirie a accueilli un nouveau collaborateur, ce qui, dès le mois d'août, a permis une remise à niveau des tâches effectuées par le service ainsi qu'un allègement des tâches externalisées à des sociétés tierces.

L'arrivée de ce nouveau collaborateur à la voirie a permis également aux services extérieurs de mettre en place plus largement un service d'atelier qui sera également en lien avec le préavis concernant la gestion transversale des véhicules communaux. Deux véhicules professionnels ont été reçus en 2024, soit un tracteur et un pickup. Dans le cadre d'un appel d'offre (marché public sur appel) lié au préavis sur les véhicules communaux, une commande de 7 véhicules électriques a été passée, la réception de ces véhicules est prévue en 2025.



Certificat remis aux participants en 2024

L'équipe voirie a coordonné et participé aux journées cantonales de ramassage des déchets (littering) avec 350 élèves de LCIS. La version ouverte à tous les aubonnois n'a toutefois pas connu le succès escompté, puisqu'une petite dizaine de citoyens se sont réunis autour d'une dizaine d'employés communaux. Le concept devra être revu si nous désirons le faire perdurer.

Comme voté par le conseil, dans le cadre d'un souci permanent d'adaptation aux changements climatiques, un récupérateur d'eaux de pluies a été installé sur le site des serres communales et l'eau ainsi récoltée permet, non seulement l'arrosage des cultures aux serres, mais également en partie l'arrosage des bacs à fleurs en ville. L'emplacement réservé aux gens du voyages sur le site des serres communales a été doté d'une alimentation électrique et de récupération d'eaux usées dans les normes en vigueur.



Sur le site du terrain de foot du bas, afin de pérenniser la limite des accès non désirés, des blocs rocheux, ainsi que des volumes de terre ont été judicieusement installés, le tout dans le respect et les contraintes du lieu.



La partie ouest du terrain de foot du Chêne, équipée de gabions en 2023, a été munie d'une barrière avec accès Salto afin de réguler les entrées lors d'évènements.



Une cabine en bois de toilettes sèches a été installée, sur le site des Rochettes, afin d'accroître le bien-être sur ce site d'Aubonne. La mise en service est prévue en 2025, comme annoncé au conseil.



A noter que le parcours Vita a été visité, en 2024, par la société Zurich Vitaparcours en charge du suivi de ces espaces ; cette société a mentionné que celui d'Aubonne fait partie des 3 plus beaux de Suisse !



Enfin, la météo ne nous a pas épargnés en 2024 et de nombreux glissements de terrains, notamment au chemin des Philosophes, ont occupé les services.



Suite à une demande de plusieurs citoyens, mais également dans l'attente d'équiper la place Bourg-de-Four, du mobilier urbain a été installé à la place du Temple, ceci également dans le but d'inciter les propriétaires de chiens à porter une attention particulière sur cette place.



Enfin, l'ensemble de l'équipe des services extérieurs a bénéficié de formations spécialisées et de séminaires, tant sur des sujets de voirie que déchetterie, espaces verts, places de jeux, fleurissements durables et alternatifs, entretiens et sécurité au travail.

5. Catherine Zweifel, municipale

Dicastères

Affaires sociales, ARASMAC,
AJEMA Petite enfance
Affaires culturelles, Sociétés locales, Manifestations
Tourisme, sports, Arboretum
Littoral Parc
Informatique, Communication
Mobilité - Transports Publics
Office de la population



5.1 Affaires sociales / ARASMAC

5.1.1 Aide communale

Au total, CHF 24 000.- ont été utilisés en 2024 pour l'aide sociale à Aubonne. Cette somme provient des dividendes Nestlé et a permis d'apporter un soutien financier à des familles dans le besoin, ainsi qu'à certaines associations. Une boîte de chocolats a également été offerte à ces bénéficiaires.

Comme chaque année, cette aide a pu être déployée principalement grâce à la collaboration du CMS. Nous avons également pu passer par l'ARASMAC, dans le respect des règles de protection des données, afin d'atteindre les citoyennes et citoyens aubonnois qui en avaient besoin. Il devient toutefois de plus en plus difficile de contacter certains interlocuteurs, comme les églises, les infirmières scolaires ou différents organismes cantonaux, en raison des nouvelles restrictions légales en matière de protection des données.

5.1.2 ARASMAC

L'ARASMAC a pour mission principale d'assurer un accompagnement social efficace et cohérent à travers ses services fondamentaux. La Municipalité d'Aubonne est représentée au comité de direction (CODIR) de l'ARASMAC.

Agences d'assurances sociales (AAS)

Les agences ont accompagné de nombreuses personnes domiciliées à Aubonne dans l'obtention ou le renouvellement de leurs prestations sociales. En 2024, cela s'est traduit par :

- 57 prestations complémentaires AVS/AI accordées
- 794 demandes de subsides à l'assurance-maladie traitées.

Centre régional de décision (CRD) – Prestations complémentaires familles

En 2024, 11 familles aubonnoises ont bénéficié de cette aide destinée aux ménages modestes ayant des enfants de moins de 16 ans.

Aide sociale (CSR)

Au 31 décembre 2024, 54 personnes domiciliées à Aubonne percevaient le Revenu d'insertion (RI).

5.2 Accueil de l'enfance / AJEMA - AEMA

5.2.1 AJEMA

Au 31 décembre 2024, 128 contrats actifs (concernant l'accueil familial de jour et les structures) impliquaient des enfants domiciliés à Aubonne. Par ailleurs, six accueillantes et accueillants en milieu familial (AMF) sous contrat ARASMAC résidaient sur le territoire communal.

Depuis le 1er janvier 2009, Aubonne est membre du Réseau AJEMA, un but optionnel de l'ARASMAC. Comme chacun le sait désormais, l'ASSAGIE a, dans un premier temps, modifié ses statuts afin d'y intégrer, au-delà de ses compétences scolaires, la gestion complète des dispositifs d'accueil de jour prévus par la LAJE.

Dans un second temps, les Municipalités des communes membres de l'ASSAGIE ayant adhéré à l'AJEMA ont adressé une lettre de résiliation préventive de la convention d'adhésion, avec effet au 31 décembre 2024. Après concertation avec des membres du comité de direction de l'ARASMAC, la sortie définitive de ces communes a finalement été fixée au 31 juillet 2025.

5.2.2 AEMA

L'AEMA, ou Association Accueil Enfance Montherod Aubonne, est une structure associative qui a pour mission principale d'organiser et de gérer l'accueil de jour des enfants sur les communes de Montherod et Aubonne.

Elle propose en général plusieurs types de prestations, selon les besoins des familles, comme :

- des accueils préscolaires (crèche pour les tout-petits),
- des accueils parascolaires (avant et après l'école),
- éventuellement des accueils durant les vacances scolaires,
- un suivi administratif et organisationnel pour les familles et le personnel éducatif.

L'AEMA travaille souvent en partenariat avec les communes, et peut être intégrée ou liée à d'autres réseaux ou institutions liés à l'enfance, comme l'ARASMAC ou des structures cantonales en lien avec la LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants).

Garderies /UAPE	Places parascolaire	Enfants	Familles
Les Ptits Bouchons	60	89	78
Le Rendez-Vous	72	99	89
Marais'cré Gimel et Essertines	132 (84 Gimel, 48 Essertines)	184	147
Cupidon	44 (préscolaires)	75	68
Total	308	447	382

EPT 2024

Employé(e)s au bénéfice d'un contrat exerçant une activité à plein temps, à temps partiel et à l'heure

Activité	Bureau admin	
	EPT Budget	EPT Effectif
Direction générale	0.80	0.80
Secrétariat	1.20	1.30
RH / Compta	0.80	0.74
TOTAL	2.80	2.84

Activité	Cupidon		Rendez-Vous		Marais'Cré		Ptits Bouchons	
	EPT Budget	EPT Effectif	EPT Budget	EPT Effectif	EPT Budget	EPT Effectif	EPT Budget	EPT Effectif
Direction administratif	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20
Direction pédagogique	0.60	0.60	0.60	0.60	1.00	0.75	0.47	0.57
Educatif	10.09	9.54	5.47	6.49	11.90	9.83	4.50	3.57
Stagiaire/apprenti	4.00	3.30	3.00	3.00	5.00	4.73	2.00	1.99
Intendance	1.60	1.61	0.91	0.91	2.25	2.27	0.57	0.96
TOTAL	16.49	15.25	10.18	11.20	20.35	17.78	7.74	7.29

UAPE : pour les personnes concernées les taux sont annualisés

Pour l'éducatif, le calcul est fait avec la moyenne du personnel fixe de l'année 2024, ainsi que le personnel à l'heure

Centre de Vie enfantine – « Là-Haut »

La crèche enfantine Là-Haut a ouvert ses portes le 1^{er} mai 2024. Il s'agit d'une structure publique-privée. Le 1^{er} octobre elle a pu passer de 22 places publiques à 33 sur 66 places en tout. Les places publiques supplémentaires concernent 4 places pour les bébés et 7 places pour les trotteurs. Cette crèche fait partie intégrante du réseau AJEMA.

5.3 Affaires culturelles, sociétés locales et manifestations

5.3.1 Affaires culturelles

Commission culturelle et sportive

La Commission culturelle et sportive s'est réunie à sept reprises en séance plénière au cours de l'année. En parallèle, plusieurs travaux ont été menés en sous-groupes, selon les thématiques et les intérêts de chacun.

Deux changements de composition ont eu lieu : Mme Catherine Tschabold a remis sa démission, et M. Yves Meylan, président de la commission, a annoncé la sienne pour la fin de l'année 2024. Un grand merci leur est adressé pour leur engagement au service de la vie culturelle et sportive d'Aubonne.

Ils ont été remplacés par Mme Aude Martin Imholz et M. Nicolas Huber. La présidence a été proposée à Mme Jacqueline Cretegny.

Les sujets traités sont nombreux et touchent aussi bien à la culture qu'au sport. Les membres travaillent en sous-groupes pour faire avancer les projets selon leurs compétences et centres d'intérêt.

Les principaux thèmes abordés en 2024 ont été :

- l'organisation de l'événement "Aubonne bouge", en collaboration avec le greffe et l'office de la population.
- la 3e édition de l'exposition d'art contemporain au Chêne, qui a présenté les œuvres de trois exposants : M. Vonarburg, Mmes Maillefer et Zamolo. Le vernissage a eu lieu le 4 juillet et a rencontré un franc succès. Les panneaux sont restés visibles jusqu'aux vacances d'automne.
-



Photos: Flaminia Basso

- la préparation de la soirée des Sociétés Locales, prévue le 18 novembre.
- le suivi et l'analyse de diverses demandes ou propositions culturelles et sportives tout au long de l'année.

5.3.2 Sociétés locales

Depuis le 1^{er} janvier 2024, de nouvelles subventions sont allouées aux sociétés locales culturelles et sportives. Ces subventions ont pour objectif de rendre équitable et transparent un système d'attribution jusqu'alors assez opaque.

- **Sociétés sportives** répondant aux critères énoncés dans la directive : un montant fixe est attribué par membre, pour les tranches d'âge de 5 à 20 ans, ainsi que pour les membres de plus de 70 ans. Le montant est différencié entre les résidents d'Aubonne et les non-résidents. Les moniteurs J&S bénéficient d'une valorisation. Un budget annuel est alloué pour les subventions extraordinaires.
- **Sociétés culturelles** : un montant fixe annuel pour les subventions ordinaires, ainsi qu'un budget dédié aux subventions extraordinaires.

En 2024 nous avons également ajouté les **Associations locales** aux deux autres types de sociétés déjà reconnues (sociétés sportives et sociétés culturelles). Pour les associations locales, nous proposons la gratuité pour la location de salles 3x/année et un tarif avantageux sur les prix des locations de salles supplémentaires.

Pour la tarification du montage/démontage/livraison du matériel communal loué par des privés ou des Sociétés locales nous sommes arrivés à une solution qui sera mise en œuvre en 2025 et qui permettra à tout un chacun d'être au clair sur la somme qui lui sera facturée.

Lors de la rencontre du 18 novembre, les communications municipales ont également abordé les sujets suivants : Aubonne Bouge 2025, la reprise de la gestion des clés SALTO par le greffe, la possible location du bus du centre des Jeunes, la vaisselle communale réutilisable ainsi que le calendrier des manifestations 2025. La commission culturelle s'est chargée de l'apéritif qui a suivi.

Aubonne peut s'enorgueillir d'avoir des sociétés locales qui sont nombreuses et qui se portent bien et que nous soutenons avec bienveillance.

Prix de la Ville

Cette année, nous avons eu la chance d'avoir deux lauréats pour le Prix de la Ville.

Il s'agit de Mme Séverine Bujard, grande comédienne et metteuse en scène. Mme Bujard a joué dans une centaine de pièces mais aussi pour le cinéma et la télévision. C'est un « besoin vital » pour elle. M. Marcel Schwab quant à lui œuvre en coulisse depuis des décennies dans la vie associative (conseil communal, comité du cinéma Rex, présidence du tennis club, aide pour la SDA).

Le prix leur a été remis le 23 novembre, dans une salle comble au Château. Des membres de la Dentcreuze (que Mme Séverine Bujard a mis en scène lors des 40 ans de cette troupe en 2024) ont chanté pour les deux lauréats sur un air du Chapeau de Paille d'Italie.

Ce fut un moment émouvant et plein de tendresse. Une belle reconnaissance pour ces deux aubonnois. Laissons le mot de la fin à Monsieur Schwab « j'aime Aubonne, alors j'aime m'impliquer pour elle – ce n'est pas plus compliqué que cela ! »



Photo: Evelyne Lenoble

5.3.3 Manifestations

La commune accueille de nombreuses manifestations, dont l'organisation exige du temps, un bon sens relationnel, ainsi que le soutien du greffe ou de l'office de la population. Il convient également de souligner l'engagement du personnel communal, indispensable à la réussite de toutes les manifestations extérieures, qu'elles soient de petite ou de grande envergure.

Evénements organisés :

- **les sorties des aînés** (2 sorties depuis 2024) en collaboration avec Mmes Evelyne Lenoble et Catherine Moret Neyroud. Le succès de l'escapade au Saut du Doubs a été remarquable, avec 100 participants inscrits. En parallèle, pour ceux ne souhaitant pas prendre part à la sortie en car ou n'ayant pas pu s'inscrire, un apéritif en musique, suivi d'un délicieux menu a rassemblé 76 aînés, grâce à l'initiative de la municipalité en collaboration avec M. Carlier, gérant de l'Esplanade.



- **des conférences pour les aînés** : la Municipalité a invité ses aînés à participer à un atelier de prévention pour apprendre à reconnaître et se protéger contre les fraudes en ligne. La conférence, animée par le personnel de la Division prévention de la criminalité de la Police cantonale vaudoise, via l'Espace Prévention La Côte, a eu lieu à l'Aula du Château et a rencontré un très grand succès. La participation, plafonnée à 100 personnes en raison des limites de capacité de la salle, aurait aisément dépassé ce nombre sans cette restriction.
- **« Aubonne Bouge »** tout au long du mois de mai sans week-end sportif, ce qui n'a en rien entamé la motivation des sociétés locales et des privés qui ont ouvert leur cour durant le mois de mai à la population.
- **la soirée des nouveaux habitants** a eu lieu à l'Aula du Château d'Aubonne. 45 habitants y étaient présents et 17 sociétés locales. C'est toujours un moment sympathique et détendu où les nouveaux citoyens peuvent poser des questions, soit à la municipalité soit aux sociétés locales et surtout découvrir certaines occupations dont elles n'avaient pas connaissance.

- **le 1^{er} août**, est une manifestation différente, car organisée en tournus au sein de la municipalité. En 2024, le syndic fut en charge de cette journée qui eut lieu sous un soleil radieux à Pizy, à côté de l'ancienne école. Elle rencontra un grand succès.



Photos: Nicolas Huber

- le samedi 21 septembre eut lieu, pour la première fois, la course solidaire « RunDay4life » dans le cadre de sa journée annuelle « Day4life », à Aubonne. Cet événement a visé à sensibiliser au cancer de l'enfant, dans le cadre du mois « Septembre en OR », et à lever des fonds pour soutenir les familles touchées. La course a été ouverte à tous, avec plusieurs parcours proposés, un système de parrainage en ligne, et de nombreuses animations pour petits et grands au village Day4life qui se trouvait au Chêne.

Ces manifestations ne seraient pas possibles sans un travail rigoureux des employés communaux (manifestation, ASP) qui œuvrent pour que tous les événements sur le territoire communal soient irréprochables avant, pendant et après la fête.

5.4 Tourisme, sports et Arboretum

5.4.1 Tourisme

La Commune d'Aubonne, en collaboration avec Morges Région Tourisme (MRT), a lancé une chasse au trésor « Barbet le farfadet », idéale pour petits et grands, s'inscrivant dans une démarche de 'Slow Tourisme'.

Cette balade, qui valorise l'histoire et le patrimoine des communes de la région tout en respectant la nature, a été inaugurée le samedi 23 mars 2024 à l'Aula du Château d'Aubonne.

Lors de cette rencontre, les concepteurs du jeu ont expliqué l'origine du projet, le thème ainsi que le matériel mis à disposition des participants.

La balade est disponible sur réservation, au tarif de Fr. 39.- par groupe, et se déroule au départ de l'Hôtel de Ville, les mercredis après-midi, et du Point I, à la Place de l'Ancienne Gare, les samedis, dimanches et jours fériés.



Point I

Le Point I est ouvert chaque année, du début avril jusqu'à la fin des vacances scolaires d'automne. Les visiteurs s'y renseignent principalement sur les sites touristiques proches, tels que l'Arboretum, le Signal de Bougy, la vieille ville et son histoire, les manifestations locales ou encore les randonnées de la région.

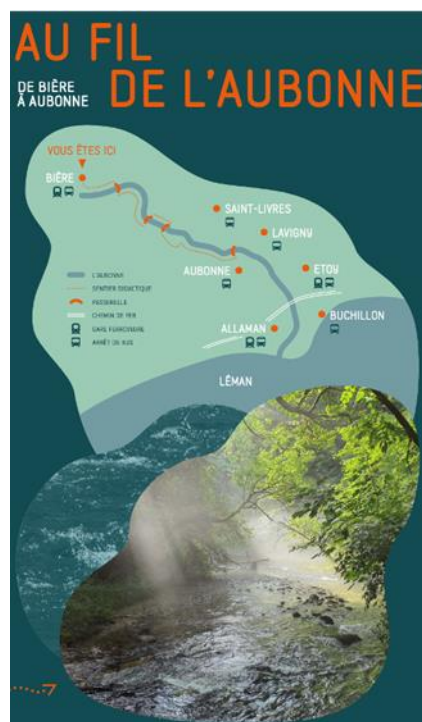
Son ouverture les week-ends et jours fériés permet notamment aux familles de partir à la recherche du diamant bleu, grâce à la nouvelle offre touristique « Barbet le farfadet ». Plusieurs étudiants y travaillent et sont en mesure d'informer les visiteurs en plusieurs langues.

Le Sentier au Fil de l'Aubonne

La Commune d'Aubonne et la SDA souhaitent depuis longtemps un sentier le long de l'Aubonne. Pour rappel, c'est un projet intercommunal (9 communes) et qui est mené par la Maison de la Rivière. Ce projet a commencé en 2017. Le sentier de l'Aubonne a été conçu en s'appuyant sur les gares ferroviaires et routières afin d'encourager l'utilisation des transports publics. Pour rappel, ce chemin suit la rivière depuis Bière jusqu'au lac, sur une distance d'environ 17 km. Le tracé initial a toutefois été modifié en raison d'effondrements ; trois passerelles ont ainsi été construites, s'éloignant légèrement du parcours prévu.

En 2024, le comité a validé les dix premiers panneaux didactiques, qui seront installés le long de ce premier tronçon, ainsi qu'un panneau explicatif à Bière, marquant le point de départ de la marche. Ces panneaux, conçus pour résister au temps et installés sans béton, intégreront chacun un QR code permettant d'accéder à un contenu numérique enrichi. Les informations présentées sur les panneaux ont été sélectionnées pour leur intérêt auprès du grand public et sont en lien direct avec l'environnement immédiat.

Une première partie de ce cheminement entre Bière et Aubonne verra enfin le jour en 2025. L'inauguration aura lieu en avril.



Sport

La municipalité soutient activement la pratique du sport, notamment par le biais de subventions accordées aux sociétés sportives locales. Mais son engagement ne s'arrête pas là : chaque année, durant tout le mois de mai, elle organise « Aubonne Bouge » une ouverture au sport – et plus largement au mouvement – destinée à tous les citoyens, de 5 à 75 ans. L'objectif est de faire découvrir gratuitement diverses activités à la population aubonnoise.

BoxUp : Vous vous en souvenez peut-être, il s'agit d'une armoire composée de six boîtes située au Chêne, devant le terrain de football. Elle contient du matériel en libre accès pour la pratique de différents sports : ballons de basket et de football, raquettes de ping-pong, jeu de Mölkky, matériel de baby-foot, etc.

Le fonctionnement est simple : il suffit de s'inscrire pour emprunter le matériel le temps d'une activité, avant de le remettre en place. En service depuis 638 jours, BoxUp affiche une belle fréquentation : 1'062 emprunts ont été enregistrés, pour un total de 655 heures d'utilisation.

Côté profil des utilisateurs, 28 % sont des femmes contre 72 % d'hommes, avec un âge moyen de 31 ans. Le plus jeune utilisateur a 11 ans, le plus âgé 76. Le système remporte un franc succès, avec un taux de satisfaction de 4,7 sur 5.

5.4.2 Arboretum

Un membre de la Municipalité siège au comité de l'AAVA (Association de l'Arboretum national du vallon de l'Aubonne), qui assure la gestion de l'Arboretum. Les biens-fonds et immeubles appartiennent quant à eux à la FAVA (Fondation de l'Arboretum national du vallon de l'Aubonne), garantissant la pérennité de ses objectifs à long terme. L'entrée à l'Arboretum est soumise à un droit d'entrée de CHF 10.– par personne dès 18 ans. Toutefois, les membres bénéficient d'un accès gratuit.

En 2024, la saison a été lancée le mardi 26 mars. Plusieurs événements ont marqué l'année : la fête Hanami du Cercle suisse Japon (Hanami signifie "regarder les fleurs") un brunch, la Fête de la Nature, des visites guidées, trois expositions, ainsi qu'une nouveauté – deux semaines de camps (sans nuitée) pour les enfants de 8 à 12 ans. Le 22 mars a eu lieu le vernissage de la nouvelle exposition « Washi » au Musée du Bois, qui a également célébré à cette occasion ses 50 ans. L'exposition restera en place pour une durée minimale de deux ans. Les droits d'entrée ont dépassé CHF 120'000.– en 2024, mais la recherche de fonds reste une priorité. Grâce à un entretien rigoureux du parc, à un accueil et une buvette ouverts six jours sur sept pendant plus de sept mois, ainsi qu'à des animations régulières, l'Arboretum attire un public croissant. Si un quart du financement est assuré par les collectivités publiques, les nouveaux projets doivent, quant à eux, être majoritairement autofinancés ou soutenus par des fonds privés.



Source: Arboretum.ch

5.5 Informatique

Améliorations de l'Infrastructure Réseau

En 2024, nous avons établi de nouvelles séparations des réseaux virtuels avec le VLAN 99 pour les appareils techniques, le VLAN 30 pour les boîtiers Salto et le VLAN 18 pour les terminaux de paiement. Nous avons également modifié le LAN pour tous les utilisateurs VPN et déployé de nouveaux VPN dans plusieurs bâtiments, comme la déchetterie, la voirie, principalement pour les boîtiers Salto.

Renforcement de la Sécurité

Le renforcement de la sécurité s'est concrétisé par l'implémentation de la double authentification via Duo sur tous les accès serveurs, un audit complet des systèmes STEP et Eau suivi de travaux de sécurisation, le changement des firewalls pour les réseaux non principaux avec une solution Fortinet en cluster, ainsi que la révision complète de la politique de mots de passe administrateurs, accompagnée d'une réduction générale des privilèges.

Déploiements et Modernisation

La modernisation de notre infrastructure s'est poursuivie avec le déploiement d'un serveur de Géolocalisation incluant un paramétrage spécifique pour l'administrateur de l'application, l'installation du logiciel NinjaOne sur l'ensemble du parc informatique pour améliorer la gestion et la supervision, et une réorganisation complète de l'Active Directory pour optimiser la structure des groupes et des permissions.

Sensibilisation à la Cybersécurité

Un test de phishing a été organisé auprès du personnel communal avec des résultats très positifs, confirmant l'efficacité des actions de sensibilisation menées et démontrant une vigilance collective face aux tentatives d'hameçonnage, ce qui constitue un élément essentiel de notre dispositif de cybersécurité.

Gouvernance et Préparation aux Incidents

La commune a activement participé à l'exercice cantonal de gestion de cybercrise organisé par le Canton de Vaud, réunissant une trentaine de participants, permettant ainsi de tester nos procédures d'urgence, d'identifier des axes d'amélioration et de renforcer la collaboration interservices en cas d'incident de sécurité.

Conclusion et Perspectives

Les modifications informatiques réalisées en 2024 ont considérablement renforcé la sécurité de notre infrastructure tout en modernisant nos outils de gestion, préparant ainsi les équipes à faire face efficacement aux menaces actuelles, grâce à une meilleure segmentation des réseaux, des outils de supervision plus performants et une sensibilisation accrue du personnel, constituant une base solide pour les évolutions futures du système d'information communal.

5.6 Communication

Aubon'infos

Aubon'infos et Raconte-moi Aubonne

Le journal communal d'Aubonne paraît quatre fois par an. Vous pouvez retrouver les éditions en ligne sur le site de la commune, dans deux rubriques distinctes.

L'*Aubon'infos* est rédigé par un journaliste d'entreprise, à la fois concepteur et rédacteur. Les sujets abordés sont choisis en collaboration avec la secrétaire du greffe, l'office de la population et la Municipalité, selon les thèmes que l'on souhaite mettre en valeur.

Raconte-moi Aubonne est, quant à elle, une initiative portée par une sous-commission de la Commission culturelle et sportive. Elle consiste à recueillir les récits de vie des habitantes et habitants d'Aubonne, soit par le biais d'interviews, soit à partir de textes transmis, qui sont ensuite retravaillés avant impression.

Ces publications constituent un excellent moyen de communiquer sur l'actualité locale – qu'il s'agisse du déménagement des classes 1-4P à Féchy, des fenêtres de l'Avent, d'un déclenchement inattendu des sirènes, d'une rentrée scolaire sans puff ou encore de découvertes au Parc Jura vaudois. Elles permettent également de réduire le recours aux tout-ménages.

Le journal est tiré à plus de 2'000 exemplaires.



Site internet

En 2024, nous avons eu 20'966 visites sur le site communal. La durée moyenne est de 2 minutes et 44 secondes. Les pays qui consultent le plus notre site sont la Suisse, la France, la Belgique, l'Autriche et l'Albanie.

Depuis juillet, nous avons un annuaire des entreprises. Il regroupe les entreprises privées qui ont souhaité être recensées sur notre site.

5.7 Mobilité – Transports Publics – Littoral Parc

5.7.1 Mobilité

Pick-e-Bike (PeB)

Lancé en mai 2018, le système Pick-e-Bike (PeB) vise prioritairement les déplacements pendulaires et répond aux enjeux de mobilité régionale. Il a été initié par la SEFA, en collaboration avec un prestataire de mobilité, dans le but de proposer un réseau de vélos électriques en libre-service à destination des habitants et des employés des entreprises partenaires.

Le dispositif regroupe plusieurs communes : Aubonne, Lavigny, Etoy, Yens, Villars-sous-Yens, Saint-Livres, Féchy, Buchillon, ainsi que des partenaires privés tels que Merck et Intuitive Surgical. Tous participent au financement du projet aux côtés de la SEFA, structure coordinatrice.

Les vélos peuvent circuler librement, sans restriction de zone ou de distance.

Cependant, la course doit impérativement se terminer dans une station fixe.

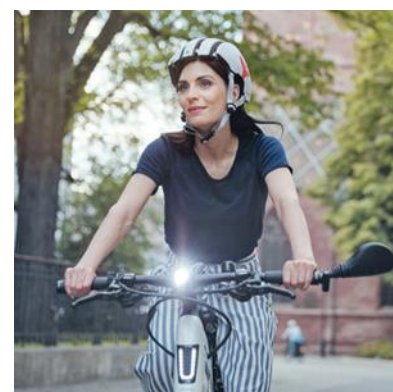
En 2024, un test a été réalisé par les commerçants du Littoral Parc, qui ont installé une station près de l'hôtel Afterwork. En 7 mois, 564 locations y ont été enregistrées. La commune de Féchy a également rejoint le réseau PeB cette même année.

Du côté des statistiques, une nette progression a été observée depuis la gare d'Allaman :

Les trajets vers Merck et Intuitive Surgical ont augmenté de 94 %,

Les trajets vers le bourg d'Aubonne ont atteint 635 montées, représentant 15 % des départs depuis la gare, soit une hausse de 80 % par rapport à 2023.

Au total, 14'208 utilisations ont été enregistrées en 2024, soit en moyenne 39 vélos utilisés par jour, contre 10'791 en 2023, ce qui correspond à une augmentation de 32 %. L'introduction prévue en 2025 de vélos électriques circulant à 25 km/h laisse présager un succès encore plus important dans les années à venir.



Bus Pyjama

Pour rappel, le Bus Pyjama est une solution de transport nocturne destinée aux habitants de la région souhaitant rentrer tardivement chez eux. Chaque week-end, une compagnie de taxis assure une course en direction d'Aubonne : à 1h50 le vendredi et à 2h10 le samedi.

Le coût du service est réparti entre les communes partenaires — Aubonne, Saubraz et Saint-Oyens — en fonction de leur population respective.

En 2024, 661 personnes ont utilisé ce service, dont 401 depuis ou vers Aubonne, représentant 60 % de l'ensemble des usagers.

Mobility

La commune d'Aubonne met à disposition deux véhicules Mobility, stationnés au Chêne et accessibles 24h/24, à pied comme en voiture. En avril, une Toyota Yaris automatique a remplacé une Renault Clio manuelle, et elle est venue compléter la Toyota Corolla hybride déjà en service.

En 2024, ces deux véhicules ont été un peu moins empruntés qu'en 2023, bien qu'ils restent une alternative pratique à la voiture individuelle.

5.7.2 Commission de la mobilité et étude en cours

En 2024, la commission de la mobilité a été sollicitée à trois reprises, notamment pour contribuer à la phase 2 de l'étude sur la mobilité à Aubonne. Une sous-commission s'est particulièrement penchée sur la circulation au Chêne, ce qui a permis l'installation d'un radar pédagogique à l'Allée du Chêne à l'occasion de la rentrée scolaire d'août.

Par ailleurs, un rétrécissement du passage piétons a été mis en place dans cette zone, empêchant le croisement de véhicules, afin d'améliorer la sécurité des piétons.

Lors de la semaine de la mobilité (du 16 au 24 septembre), les utilisateurs de Pick-e-Bike (PeB) ont pu profiter d'une gratuité de 2 heures par jour, une mesure incitative saluée par les usagers.

5.7.3 L'étude sur la mobilité, préavis 10/22

Lancée fin 2022, l'étude de mobilité est menée par le bureau spécialisé Christe & Gygax. Elle s'articule en trois phases :

1. Phase 1 : diagnostic orienté de la situation actuelle et des perspectives futures
2. Phase 2 : élaboration d'un concept d'organisation des réseaux de transports
3. Phase 3 : proposition de mesures concrètes et plan d'actions.

Les phases 1 et 2 ont été présentées à la commission de mobilité, qui a été consultée et a pu formuler ses remarques. Ces deux premières phases ont été validées par la Municipalité et présentées au Conseil communal en début d'année 2025, à titre informatif.

La phase 3, actuellement en cours de validation, sera soumise à la commission de mobilité au printemps 2025.

La Municipalité espère finaliser l'étude dans le courant de l'année 2025, afin de pouvoir entamer la mise en œuvre des premières mesures concrètes.

5.7.4 Transports Publics

Interface de la gare d'Allaman :

Pour rappel, le Conseil communal a voté, en 2022, le préavis 4/22 relatif à l'interface de la gare d'Allaman, une étude préliminaire d'aménagement visant à améliorer l'accessibilité de la gare. Les deux municipalités concernées souhaitent encourager les habitants de la région à utiliser plus largement les transports publics.

Depuis lors, les deux communes, avec le soutien du canton, tentent de faire avancer ce projet. Cependant, de nombreux obstacles ralentissent sa progression : comme l'avait déjà souligné la DGMR dès le début, des difficultés importantes subsistent, notamment en lien avec les intentions des propriétaires, la disponibilité des terrains et le périmètre même de l'étude.

Parallèlement, les deux municipalités ont déposé deux nouvelles demandes de subvention auprès de la DGMR : l'une pour la création d'une station de vélos en libre-service de 35 places, et l'autre pour un Bike and Ride (B+R) de 200 places.

Le projet global a pris du retard, la phase 4 de l'étude préliminaire devrait être présentée dans l'année. Cela marquera le passage vers les études de projet à proprement parler, qui prendront le relais de cette première phase. Nous ne manquerons pas de vous informer des premiers résultats à venir.

Nouvel horaire CFF

Le nouvel horaire CFF, entré en vigueur en décembre 2024, constitue le plus important changement d'horaire en Suisse romande depuis 20 ans. Ce remaniement est principalement dû à l'obsolescence des anciens horaires, devenus inadaptés aux évolutions du réseau ferroviaire.

Ce nouveau cadencement bénéficie notamment à Aubonne bourg, désormais mieux desservi. En revanche, la situation s'est détériorée pour Montherod. Malgré nos efforts pour intervenir en amont dans le processus de réflexion sur les nouveaux horaires de bus, aucune solution satisfaisante n'a encore pu être concrétisée.

Plusieurs pistes ont été envisagées, et notre travail se poursuit activement pour trouver une réponse adaptée aux besoins de tous les habitants. Des discussions sont en cours avec la DGMR, et plusieurs alternatives ont été proposées et examinées, sans succès pour l'instant.

Nous avons néanmoins obtenu deux courses supplémentaires au départ de Montherod Battoir, le matin à 6h15 et à 7h25. Par ailleurs, un test est en cours pour renforcer l'offre de vélos en libre-service PeB à destination des habitants.

Autre évolution positive : la création de la nouvelle ligne de bus 727, qui relie Yens, Lavigny, Etoy, la gare d'Allaman, Aubonne et à nouveau Lavigny. Cette ligne propose 26 courses du lundi au vendredi et 16 courses les week-ends. Il s'agit d'un net progrès, permettant enfin une liaison directe vers l'est, notamment avec la commune voisine de Lavigny.

5.8 Littoral Parc

Pour rappel, le site de Littoral Parc est géré par un organe de gestion en partenariat avec le Club des Entreprises. Il bénéficie d'un appui en ressources humaines dédié, financé par le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI), la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), l'Association de la région de Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM), ainsi que par les communes d'Etoy, Allaman, Saint-Prex et Aubonne, et les entreprises membres.

Cette zone constitue un véritable poumon économique pour le secteur, regroupant près de 5'500 emplois.

L'association a pour mission principale de gérer et promouvoir le Site Stratégique de Développement d'Activités (SSDA) « Littoral Parc », situé sur une partie des territoires des communes précitées.

Elle coordonne les actions entre les communes membres concernant les terrains du périmètre du SSDA, ainsi que les interactions entre les entreprises implantées sur le site et les autorités communales et cantonales. Elle recherche les financements nécessaires pour organiser, gérer et réaliser les équipements au moment opportun, et met en œuvre les actions visant à promouvoir le site.

L'association est également chargée de calculer et d'encaisser les contributions financières liées aux équipements et aménagements publics définis par les règlements en vigueur. Enfin, elle conseille les entreprises souhaitant s'implanter dans la zone, en les accompagnant dans leurs démarches administratives.

5.9 Office de la population

L'année 2024 a été particulièrement animée pour l'Office de la population. Une collaboratrice administrative à 40 % a pris sa retraite le 30 juin. Depuis le 4 novembre, la Préposée adjointe a repris les fonctions liées aux communications et manifestations, en raison d'un congé maternité.

Malgré ces mouvements internes, l'accueil au guichet reste chaleureux, bienveillant et toujours très professionnel.

Quelques chiffres au 31 décembre 2024 :

- 3'861 habitants recensés
- 428 arrivées pour 424 départs
- 549 attestations d'établissement délivrées
- 22 naissances et 23 décès
- 138 déménagements à l'intérieur de la commune
- 26 mariages et 26 divorces
- 19 naturalisations et 28 dossiers en cours
- 9'916 mutations saisies ou traitées dans la base de données NEST (registre des habitants)
- 565 dossiers transmis au Service de la population (concernant les habitants étrangers : primo-arrivants, renouvellements de permis)

5.9.1 Cartes journalières dégriffées "Commune"

Depuis janvier 2024, les cartes journalières dégriffées Commune permettent de voyager à prix réduit durant toute une journée :

- dès 39 francs avec un abonnement demi-tarif
- dès 52 francs sans demi-tarif.

Plus elles sont achetées à l'avance, plus elles sont avantageuses. Ces cartes, uniquement disponibles en prévente, sont nominatives. Il est désormais possible d'en acheter sans limitation par commune, et même pour une personne n'habitant pas la commune. Ce système facilite l'accès aux personnes peu à l'aise avec les démarches numériques.

Fin 2024, 1'070 villes et communes proposaient ce service, retrouvant un niveau similaire à celui d'avant la réforme. Les ventes continuent d'augmenter. Pour les communes, le système est désormais sans risque financier, car seules les cartes effectivement vendues leur sont facturées.

À Aubonne, 408 cartes ont été vendues en 2024, contre 610 en 2023.

5.9.2 Petite curiosité locale

Connaissez-vous les noms de famille les plus fréquents à Aubonne ?

Il s'agit de : Dufour, Favre, Ferreira, Lüthi, Meylan, Müller et Rodrigues.



6. Olivier Gétaz, municipal

Dicastères

Services Industriels, Egouts & Epuration STEP
Service des eaux, Service du Gaz
Police des constructions, Urbanisme et aménagement du territoire
Routes et places publiques, Eclairage public
Commission Energie – Transition Energétique – Environnement



6.1 Généralités

Pour une vision globale, un inventaire des préavis en cours de réalisation et des projets à venir pour les années 2024 - 2040 – avec une allocation des besoins en ressources EPT a été établi. Ces projets ont été classifiés en 5 catégories :

- Préavis en cours
- Projets communaux et bâtiments
- Projets d'entretiens et infrastructures
- Plans directeurs
- Projets routes

Ces projets ont été priorisés, alloués aux porteurs de projets, avec les volumes de ressources à attribuer.

Une fois ce travail effectué, nous avons pu définir le profil idéal du poste de géomaticien avec l'engagement d'un nouveau collaborateur début août 2024 et d'un second début septembre 2024. L'équipe du service technique, après la formation des « nouveaux », est enfin totalement opérationnelle depuis fin 2024 et peut se consacrer aux différentes tâches et projets qui leurs ont été attribués selon les priorités définies.

6.2 Services Industriels et Step

Les demandes des citoyens deviennent chaque année plus élevée concernant la fourniture d'eau potable qui reste l'un des services essentiels fourni à la population aubonnoise par les Services Industriels. Les exigences légales sont également plus élevées dans ce domaine, et les processus de contrôles périodiques ont été intensifiés par l'autorité de surveillance qui est le canton, tout comme nos procédures d'autocontrôle. Les résultats des analyses de nos eaux ont été complétés et régulièrement mis à jour sur le site internet de la commune, ce qui démontre notre volonté de transparence vis-à-vis du canton et de la population. L'objectif est toujours de garantir une eau de qualité à tout moment et de faire preuve d'agilité et de réaction en cas de doutes sur la qualité de la fourniture d'eau potable. Plusieurs études sont en cours concernant les captages de Montherod et leurs améliorations. Deux pompes de relevage ont été changées au local du CRIO "STAP SEFA".



Le plan directeur est à bout touchant (PDDE). L'équipe du service des eaux étudie aussi la rénovation des réservoirs "La Scie" et de "Crêt-Marion".

Depuis plusieurs années, nous cherchons un procédé permettant de nettoyer et enlever les résidus de fer contre les murs de nos réservoirs. Nos tests de 2024 sont concluants et vont être appliqués dans les autres réservoirs aussi ces prochaines années.

Avant :



Après :



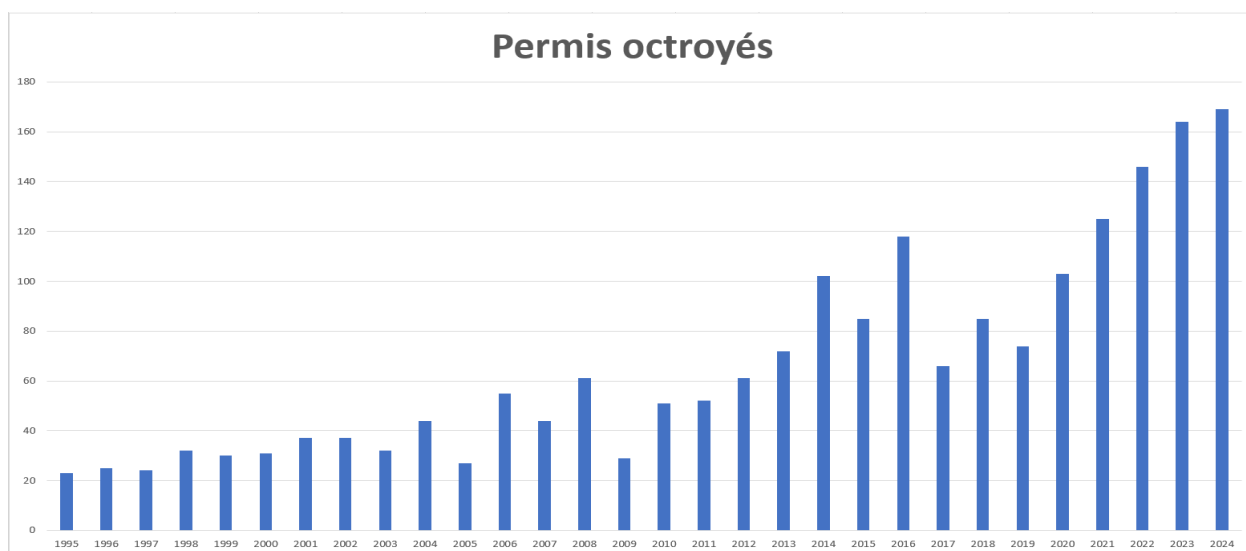
Pour ce qui est de la STEP intercommunale (Aubonne, Lavigny, St-Livres), des travaux de maintenance sont toujours effectués selon un plan pluriannuel de maintien de la capacité de cet ouvrage important. La STEP a été également équipée d'une alimentation électrique de secours à l'aide d'un groupe électrogène. L'état général de la STEP ne permet pas d'envisager une durée de vie allant au-delà d'une dizaine d'années. Des contacts ont été pris avec les syndicats et municipaux des communes concernées (bassins versants) pour une STEP Aubonne++ pour laquelle nous avons mandaté une étude de faisabilité en 2022. Le projet de "Mega-Step" semble au point mort, n'arrive pas à dégager une vision commune, et générerait des coûts astronomiques au niveau de la maintenance et du pompage des eaux usées.

La génératrice de secours de la STEP a été installée et contrôlée OIBT, à la suite du préavis n° 12/23 :



6.3 Police des constructions

Le record de 2023 a une fois de plus été battu (voir graphique ci-dessous). En effet, 2024 a vu une croissance continue du nombre de permis octroyés. La complexité des procédures et des dossiers, les nombreuses oppositions, la préparation des dossiers de mises à l'enquête, sont chronophages en ressources techniques et administratives jusqu'à la délivrance des permis, et du suivi des réalisations. Malgré les derniers engagements, un manque de ressource dans ce service se fait toujours ressentir et il a été nécessaire, comme en 2022 et 2023 que d'autres collègues viennent en appui au détriment de leurs tâches.



Un guide des autorisations de construire pour les mises à l'enquête a également été édité et mis sur le site internet de la commune. Il permet de mieux comprendre et connaître les types de procédures selon la nature des travaux grâce à des schémas pour obtenir un permis de construire et de démolir.



6.4 Urbanisme

Concernant la validation par le Conseil communal de la Zone réservée sur le périmètre de la Vielle Ville et du plan d'affectation spécial et provisoire validé par le canton, les opposants qui avaient choisi de faire recours contre cette décision auprès du tribunal cantonal (CDAP) ont perdu. Selon décision du Canton, ce plan d'affectation a vu son entrée en force fixée au 19 octobre 2023. Sa durée est limitée à 5 ans et peut être prolongée encore de 3 ans.



En avril 2024, un guide opérationnel pour l'intégration architecturale de capteurs photovoltaïques dans un contexte à haute valeur patrimoniale a été finalisé. L'étude menée en partenariat avec la Direction de l'énergie (DGE-DIREN) et la Direction de l'archéologie et du patrimoine (DGIP-MS) permet d'examiner l'opportunité des projets photovoltaïques dans un périmètre à haute substance patrimoniale, comme la Vieille Ville. L'objectif est d'évaluer la faisabilité de tels projets en tenant compte de leur intégration architecturale qui doit respecter la technique en matière d'installations photovoltaïques, tout comme

les bases légales. Ce partenariat assure une approche globale en considérant les enjeux énergétiques, environnementaux, culturels et patrimoniaux de la commune. Le but est de garantir une gestion durable de l'énergie et du patrimoine pour les générations futures. Vous pouvez consulter ce guide solaire sur le site internet de la commune.

Pour le PACom, plusieurs séances de coordination ont été effectuées en 2024 avec les services compétents du Canton, à savoir la DGTL pour l'aménagement du territoire, la DGIP pour les sites à protéger, ainsi que pour ce qui est des dangers naturels. La municipalité a validé avec les Services Techniques et son bureau conseil la rédaction du règlement de certaines zones. Un grand travail a été effectué concernant la zone artisanale et industrielle, ainsi que les zones d'utilité publique; il est toujours en cours d'étude auprès des différents services concernés. Début 2025, nous étudierons les zones de tourisme et de loisirs, ainsi que les zones de verdure.

En parallèle du PACom, un plan d'affectation est en cours de finalisation pour le quartier du Chêne. Celui-ci vise à permettre la réalisation de la planification scolaire 2040 et une mise en conformité des routes et des voies d'accès.

6.5 Travaux

Plusieurs chantiers de réfection des routes et des réseaux d'eaux ont été effectués en 2024. La route de Bougy a vu son revêtement mis à neuf dans le prolongement des travaux effectués par le canton sur sa portion de route allant jusqu'à Bougy-Villars. Malheureusement, la mise en place de l'enrobé ne s'est pas passée comme prévu. En collaboration avec le canton, des discussions sont en cours afin de refaire ce tronçon sous garantie. La commune a également remis à neuf le chemin des Allobroges, ainsi que toutes les conduites souterraines ; le chantier a été finalisé début 2025.

Ces travaux ne font pas oublier que le réseau routier communal nécessitera de nombreux travaux cette prochaine décennie. C'est pour cette raison que la municipalité a commandé une étude globale de l'état de ses routes et chemins pour en planifier la maintenance sur le long terme. Cette étude, présentée à la municipalité en 2023, a permis une planification selon des éléments factuels, comme notamment : l'état des fondations de chaque route, l'état du tapis, les services devant être maintenus ou ajoutés en sous-sol (eau, chauffage à distance, etc.) et les travaux avoisinants (fin du chantier de l'EMS par exemple). Ce plan directeur a été finalisé début 2025.

6.6 Energie et environnement

Le fonds communal pour la promotion des énergies renouvelables a été alimenté à hauteur de CHF 167'000.00 pour l'année 2024, ce chiffre est en légère diminution par rapport à 2023 (Ce montant n'est pas fixe car il représente les deux tiers de la taxe communale de 0,7 cts/KWh perçue sur chaque kWh d'électricité distribuée sur le territoire communal). Ce fonds est plafonné à CHF 500'000.-. Tout excédent en fin d'année est reversé dans les comptes communaux.

Ce fonds, mis en place en 2009, est utilisé pour les subventions proposées par le règlement communal pour la promotion des énergies renouvelables.

Depuis 2009, un total de CHF 1'631'325.- a été distribué sous forme de subventions, soit pour l'assainissement énergétique des bâtiments, soit pour la pose de panneaux solaires ou encore pour l'achat de vélos électriques. Au total, les aides à l'achat de vélos électriques représentent 8 % des subventions (380 vélos !) les subventions pour panneaux solaires représentent 24% du total et l'isolation des bâtiments (fenêtres, toits et murs) le reste. Les subventions pour 2024 sont les suivantes :

40 vélos électriques :	CHF 12'000.00
1 vélo cargo :	CHF 500.00
2 remorques vélo:	CHF 400.00
27 Abonnements annuels jeunes:	CHF 2'700.00
15 Abonnements généraux adultes:	CHF 3'000.00
20 installations de panneaux solaires :	CHF 57'246.55
4 CECB et CECB + :	CHF 3'086.15
12 Remplacements de fenêtres et portes :	CHF 37'118.40
2 Renoncements à l'utilisation d'une voiture :	CHF 1'000.00
4 Pompes à Chaleur :	CHF 10'525.00
1 Isolation thermique :	CHF 24'510.00

Total subventions attribuées au 31.12.2024 **CHF 152'086.10**

Plan énergie et climat communal PECC

Ce PECC a pour vision, à l'horizon 2025, de garantir la qualité de vie des citoyens, en anticipant les effets du changement climatique (vague de chaleur), en entretenant les espaces verts communaux, permettant le maintien de la biodiversité, en soutenant le réseau local d'agriculteurs et en assurant le maintien des sols.

Un plan d'actions a été établi et la réalisation des actions suivantes ont été finalisées en 2024 soit :

- création d'un fonds pour l'énergie, le climat et la durabilité
- consultation de la population lors de l'élaboration du PECC pour comprendre ses besoins et priorité d'actions
- réduire, réutiliser et recycler les déchets
- assurer l'exemplarité de la commune dans la conception et l'exploitation des bâtiments
- réduire la consommation de l'éclairage public
- développer les réseaux de chaleur d'origine renouvelable
- développer la production d'électricité photovoltaïque (Guide solaire)

Des actions ponctuelles ont également été réalisées courant 2024 comme :

- système de récupération des eaux de pluie sur les toits des serres communales
- remplacement de la flotte des véhicules communaux par des moteurs électriques.
- remplacement outils à moteur thermique par électrique (débroussailleuses, souffleuses, pompes, etc...)
- suppression produits chimiques à la voirie
- vaisselle et verres réutilisables pour manifestations publiques
- carafes eau en lieu et place de bouteilles PET pour séances muni, du CC et des commissions.

En collaboration avec le bureau Eqlusion, toutes les fiches d'actions ont été revues. Les actions réalisées en 2024 ont été identifiées auprès des différents services et un plan d'actions 2025 défini. Nous avons également pu bénéficier de tous les subsides prévus pour un montant global de CHF 12'084.-, ce qui représente pour la commune un coût net pour les prestataires de CHF 4'393,70.

7. Conclusions

La municipalité ne saurait terminer ce rapport sans remercier ses chefs de service, ainsi que les collaborateurs communaux, qui ont permis de présenter ce rapport et qui ont œuvré durant cette année 2024 à la bonne marche et au rayonnement de notre commune.

Ainsi et comme mentionné précédemment, la municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

- vu le préavis municipal n° 03/25 relatif au «Rapport de gestion et aux comptes communaux de l'année 2024»,
- ouï les rapports des Commission de gestion,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

1) adopte

- a) les comptes 2024 de la commune d'Aubonne faisant apparaître **CHF 45'610'140.63.-** aux recettes ;
CHF 45'778'634.16 aux dépenses et bouclant ainsi avec un excédent des charges de **CHF 168'493.53.**
- b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de **CHF 50'351'246.93**, avec un capital après report de l'exercice courant de **CHF 6'368'698.76.**

2) accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2024 et lui en donne décharge.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 8 avril 2025.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire :

Y. Charrière

M. Luy-Gaillard

Annexes : Comptes 2024

Préavis déposé au Conseil communal dans sa séance du 29 avril 2025.